



**DELIBERATION N° 25/205 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT L'OPERATION 2 DU PROGRAMME CITADELLA XXI
"AMENAGEMENTS ET VALORISATION DES PARCOURS EXTERIEURS" ET LA
CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE (DMO) ENTRE LA
COLLECTIVITE DE CORSE ET LA COMMUNE DE CORTI ET LA COLLECTIVITÉ
DE CORSE**

**CHÌ APPROVA L'OPERAZIONE 2 DI U PRUGRAMMA CITADELLA XXI
"ACCUNCIAMENTI È VALUTAZIONE DI I PERCORSI ESTERNI" È A
CUNVENZIONE DI DELEGAZIONE DI MAESTRIA D'OPERA TRÀ A CUMUNA DI
CORTI È A CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 5 décembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Antoine-Joseph PERALDI, Juliette PONZEVERA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à Mme Françoise CAMPANA
M. Didier BICCHIERAY à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Jean-Marc BORRI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Joseph SAVELLI
Mme Paule CASANOVA-NICOLAI à M. Georges MELA
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
Mme Vanina LE BOMIN à M. Saveriu LUCIANI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Antonia LUCIANI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à Mme Elisa TRAMONI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Muriel FAGNI
Mme Paula MOSCA à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Paul PANZANI à Mme Frédérique DENSARI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Santa DUVAL

M. Hervé VALDRIGHI à Mme Sandra MARCHETTI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Angèle CHIAPPINI, Christelle COMBETTE, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Flora MATTEI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Charles VOGLIMACCI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 adoptant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU** la délibération n° 25/125 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 adoptant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU** l'arrêté n° 25/256CE du Conseil exécutif de Corse affectant les autorisations d'engagement nécessaires à la réalisation de l'opération 2 « Aménagement et valorisation » du programme CITADELLA XXIu dédié à la réhabilitation de la Citadelle de Corti,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,
- APRÈS** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (44) : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI,

Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Antoine-Joseph PERALDI, Juliette PONZEVERA, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le principe et les caractéristiques principales de l'opération n° 2 du programme Citadella XXIu pour l'aménagement et la valorisation des extérieurs de la Citadelle de Corti pour un montant prévisionnel de 1 199 999,27 euros H.T, soit 1 319 999,19 euros TTC et co-financé au titre du PEI à hauteur de 63 %, soit 1 039 500 euros TTC.

ARTICLE 2 :

APPROUVE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Corti et la Collectivité de Corse pour la réalisation des travaux prévus sur la parcelle AH 247.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention, telle qu'annexée à la présente délibération.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 18 décembre 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

5 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 18 ET 19 DÉCEMBRE 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**OPERAZIONE 2 DI U PRUGRAMMA CITADELLA XXI
"ACCUNCIAMENTI È VALUTAZIONE DI I PERCORSI
ESTERNI" - CUNVENZIONE DI DELEGAZIONE DI
MAESTRIA D'OPERA TRÀ A CUMUNA DI CORTI È A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**OPERATION 2 DU PROGRAMME CITADELLA XXI
"AMENAGEMENTS ET VALORISATION DES PARCOURS
EXTERIEURS" : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE
MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COLLECTIVITE DE
CORSE ET LA COMMUNE DE CORTI**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

1. Rappel du contexte



Les citadelles sont souvent chargées de symboles forts : pouvoir, autorité, protection, résistance ou invincibilité. Elles symbolisent souvent l'héritage culturel et architectural d'un territoire. La Citadelle de Corti, étroitement associée à la figure de Pasquale Paoli est la représentation de la résistance de l'île.

Seule citadelle située à l'intérieur des terres, le site de Corti s'est historiquement affirmé comme un élément majeur de la défense de l'île. Situé au confluent du Tavignanu et de la Restonica, son potentiel et son destin ont été perçus et façonnés, dès 1420, par le Seigneur Vincentellu d'Istria, vice-roi de Corse, qui fit construire un château fortifié au sommet de l'éperon rocheux qui domine la ville afin de combattre la république de Gênes pour le Roi Alphonse V d'Aragon.

Cette vocation militaire perdurera au fil des siècles et ce jusqu'au départ de la Légion étrangère dans le début des années 1980, moment où la citadelle entrera dans une nouvelle phase de son histoire.

La démarche engagée avec *Citadella XXI^e* marque une étape décisive car il s'agit de transformer un ancien site militaire en un véritable lieu de vie, de savoirs et de création, tout en respectant son identité profonde.

Par ce projet, la Collectivité de Corse réaffirme que l'intérieur de l'île est un espace essentiel pour comprendre la Corse, pour penser son avenir et pour y porter une

politique culturelle et patrimoniale ambitieuse en s'inspirant de l'héritage de Paoli. Une politique patrimoniale d'une dimension à la fois historique, identitaire et stratégique.

En 1977, le classement au titre des Monuments Historiques, par arrêté du 10 août, de la citadelle et de son mur d'enceinte, témoigne alors de la grande valeur patrimoniale du site.

Dès 1984, la Collectivité et ses partenaires ont engagé une première phase de reconversion du site, avec l'ouverture au public du « nid d'aigle ».

En 1990, la citerne sud de la caserne Padoue est réhabilitée pour accueillir le Fonds Régional d'Art Contemporain de Corse (FRAC).

En 1997, la construction du musée de la Corse, confiée à l'architecte turinois Andrea Bruno, marque une étape décisive en inscrivant la citadelle dans un projet culturel et patrimonial d'envergure, associant réhabilitation architecturale et extension contemporaine.

En 2023 cette dynamique s'est poursuivie avec la rénovation de la citerne nord de la caserne Padoue – *A Cisterna* – qui accueille un nouvel espace de diffusion culturelle, tandis que l'enceinte de la citadelle abrite à la fois le musée de la Corse, le FRAC Corsica, l'Office de tourisme Centru di Corsica, le FabLab et le DE de musicologie de l'Université de Corse, ainsi qu'un des pôles du CPIE Centre Corse – *A Rinascita*.

2. Préserver, conserver & valoriser le site : *CITADELLA XXI^e*, le projet de réhabilitation de la Citadelle de Corti

La Collectivité de Corse, consciente de l'identité unique du site et de son histoire singulière, a souhaité développer un projet qui prend la suite de la dynamique culturelle initiée dans les années 80 et renforce les interventions déjà menées. Un projet résolument orienté vers l'avenir, pour cette pièce urbaine de 5 hectares surplombant la ville de Corti.

En 2019, sous la dénomination *Citadella XXI^e*, elle engage une démarche globale de requalification et de valorisation du site, qui obtient le soutien de l'État au titre du Programme exceptionnel d'investissement (PEI – mesure 3.4-2 : culture et patrimoine) à hauteur de 63% du montant des travaux.

Cette stratégie, validée par un comité de pilotage présidé par la Collectivité de Corse, associée à la Ville de Corti, l'Office de l'Environnement, la Communauté de communes du Centre Corse, l'Université de Corse et la DRAC, se décline en cinq opérations successives ciblant une dizaine de chantiers.

L'enjeu étant de raconter l'histoire du lieu, de parler de la Corse d'hier et de demain, tout en conférant à la citadelle un rôle actif et dynamique au quotidien. Le projet s'articule autour de la mémoire, de la création, du paysage, de l'innovation, de la transition écologique et de la participation citoyenne.

3. *Citadella XXI^e* dans la mise en œuvre du nouveau cadre du patrimoine

Par la délibération n° 17/284 AC du 21 septembre 2017, l'Assemblée de Corse a

adopté le nouveau cadre du patrimoine, en affirmant que le patrimoine constitue avant tout « la marque de la permanence d'un peuple sur sa terre » et un socle pour un véritable projet de société. Il ne s'agit plus seulement de conserver et de restaurer, mais de faire du patrimoine un levier de cohésion sociale, de réappropriation collective et de développement économique soutenable, au service d'un tourisme de qualité et d'une meilleure qualité de vie pour les habitants.

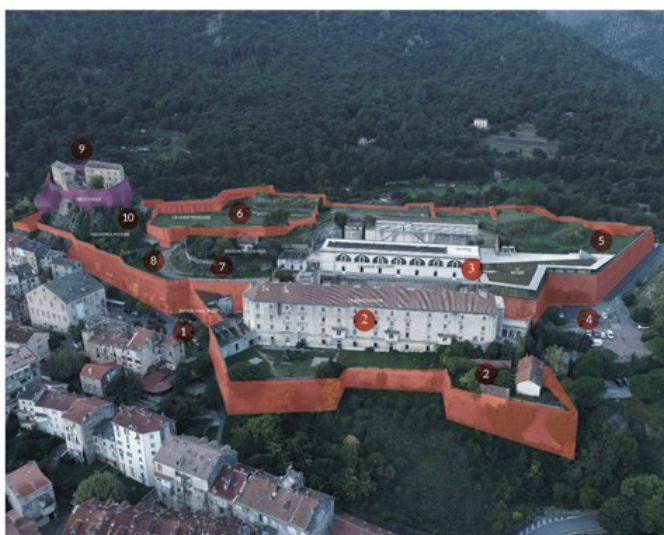
Le rapport d'information présenté en 2021 (n° 2021/E2/207) sur la mise en œuvre de ce nouveau cadre a rappelé le rôle de chef de file de la Collectivité de Corse en matière de patrimoine et la nécessité d'affirmer davantage encore cette responsabilité, notamment par des projets emblématiques comme *Citadella XXI^u*.

Aussi, les objectifs de ce programme incarnent la stratégie portée par le Conseil exécutif de Corse : faire du patrimoine un levier de souveraineté culturelle, de résilience territoriale et de transmission intergénérationnelle.

En poursuivant la reconnexion un site militaire longtemps fermé avec la ville et son territoire, pour en faire, plus encore, un lieu de vie, de savoirs et de création ; en articulant patrimoine bâti, paysages naturels (confluent du Tavignanu et de la Restonica) et nouvelles fonctions culturelles, touristiques, éducatives et citoyennes ; en mobilisant des outils structurants de la politique patrimoniale (maîtrise d'ouvrage publique, recours au PEI, développement des partenariats avec les acteurs institutionnels et locaux du Centre Corse), *Citadella XXI^u* traduit cette vision politique et la volonté de structurer une politique unifiée du patrimoine, renforcée depuis la création de la Collectivité de Corse en 2018, et confirmée par les réalisations mises en œuvre depuis l'adoption du nouveau cadre du patrimoine.

Citadella XXI^u incarne la vision portée par le Conseil exécutif : faire du patrimoine un outil de réappropriation, de cohésion et de de connaissance. L'ambition portée permet de reconnecter la citadelle à la ville, en créant des espaces de rencontre, d'apprentissage et de découverte.

Cette politique patrimoniale forte a donc vocation à se tourner vers les vers les habitants, vers les étudiants, vers la jeunesse dans sa globalité mais aussi en direction de l'ensemble des régions et villages du centre corse. Ce projet traduit un choix clair : investir le Centre Corse comme une point central et de premier plan en termes de politique patrimoniale.



Les interventions prévues au schéma directeur de Citadella XXI^u :

- 1 Traiter l'entrée historique
- 2 Aménager la caserne Padoue en tiers-lieu innovant destiné au croisement des mondes de l'entreprise, de l'enseignement, de la création artistique.
- 3 Traiter le sol du parvis pour relier les éléments de la citadelle et clarifier la lecture du début de la visite.
- 4 Requalifier l'accès nord en reconstituant le rempart.
- 5 Améliorer le parcours de visite existant et aménager un nouveau circuit dans les bastions, au cœur d'un jardin paysager.
- 6 Equiper la grande terrasse pour permettre à ce plateau du paysage de devenir un plateau de manifestations collectives.
- 7 Réhabiliter la maison du Colonel en lieu de médiation.
- 8 Restaurer le magasin en poudre pour créer un espace de présentation historique racontant la citadelle.
- 9 Transformer la caserne Neuve pour raconter l'histoire médiévale de Corte
- 10 Conserver et restaurer le Nid d'Aigle.

La première opération de travaux, consacrée à la restauration de l'ancien château de la citadelle, *u castellu* – dit « nid d'aigle » et aujourd'hui finalisée – a constitué un jalon majeur de ce programme.



Vue avant travaux



Vue après travaux (septembre 2025)

L'opération n° 2, objet du présent rapport, participe pleinement de cette stratégie. Avec le traitement du parvis comme « seuil » d'entrée du musée de la Corse et de la citadelle, l'amélioration des accès, la mise en valeur des remparts et des façades, la création du premier jardin botanique de Corse en cœur de citadelle et un parti pris paysager respectueux du site, elle incarne une approche du patrimoine qui conjugue exigence de conservation, excellence paysagère et ambition écologique.

4. Objectifs de l'opération n° 2 de *Citadella XXI^e*, « Aménagements extérieurs et valorisation ».

La deuxième opération, objet de ce rapport, a pour objectif de réhabiliter des espaces extérieurs aujourd'hui dégradés et se déploie en deux parties à l'issue de la phase PRO : la première est celle de la reprise complète du parvis. Reprise des réseaux, des revêtements de sols, des éclairages et équipements d'accueil. La seconde porte sur la partie haute de la citadelle, plus naturelle avec l'installation du premier jardin botanique de Corse, en partenariat avec l'Office de l'Environnement et le Conservatoire Botanique National de Corse, avec quelques travaux de terrassement, la plantation plusieurs jardins thématiques, et quelques cheminements secondaires. Ces travaux se veulent respectueux d'un lieu patrimonial sensible. Une attention particulière sera portée sur la méthode d'exécution des travaux afin d'être le moins invasif possible et garantir la pérennité des éléments architecturaux de la citadelle.

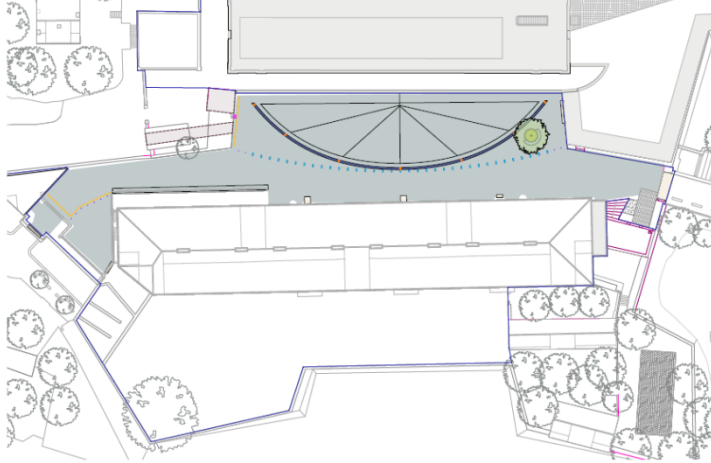
Le parvis : Le parvis de la citadelle est la vitrine du musée de la Corse et de la citadelle dans son ensemble. Cette place d'arme est aujourd'hui minérale, austère.

La volonté de ce projet est d'en conserver l'identité militaire, qui expose des matériaux brutes, mis en œuvre simplement, sans détails ostentatoires. Seul un grand caniveau en pierre en forme d'arc vient matérialiser le cheminement de l'eau et repousser les voitures. Un arbre unique vient apporter de l'ombre à un banc en pierre et forme un signal sur ce parvis et appelle vers l'entrée du musée. Le parvis est un projet de seuil, ces derniers sont marqués en pierre et soignent le rapport qu'ils entretiennent avec les entrées. L'entrée principale du parvis, côté parking, traverse une brèche dans le mur d'enceinte. Cette brèche est retravaillée et accueille une guérite d'entrée qui vient recouvrir le transformateur électrique. Une attention sera portée dans le chantier à toutes les zones de contact avec l'existant, notamment les pieds de façade. Cette réfection des sols est l'occasion de prendre soin des éléments patrimoniaux et d'en nettoyer précautionneusement les franges.

Les jardins de la Citadelle : L'installation du premier jardin botanique de Corse fixe une ambition : celle de faire rayonner l'importance de la préservation et de la défense du paysage naturel qui nous entoure. En se plaçant dans ce lieu touristique, cette ambition vise un public large. Le partenariat entre l'équipe de maîtrise d'œuvre et le Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) a défini une certaine quantité et variétés d'espèces à implanter dans ces jardins. Il s'agit d'un projet de mise en valeur, mais aussi d'un projet qui vise à faire avec l'existant, en toutes circonstances.

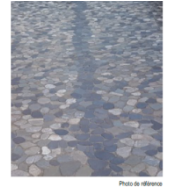
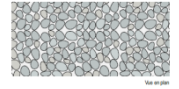


1/ Plan général des revêtements du parvis



LÉGENDE

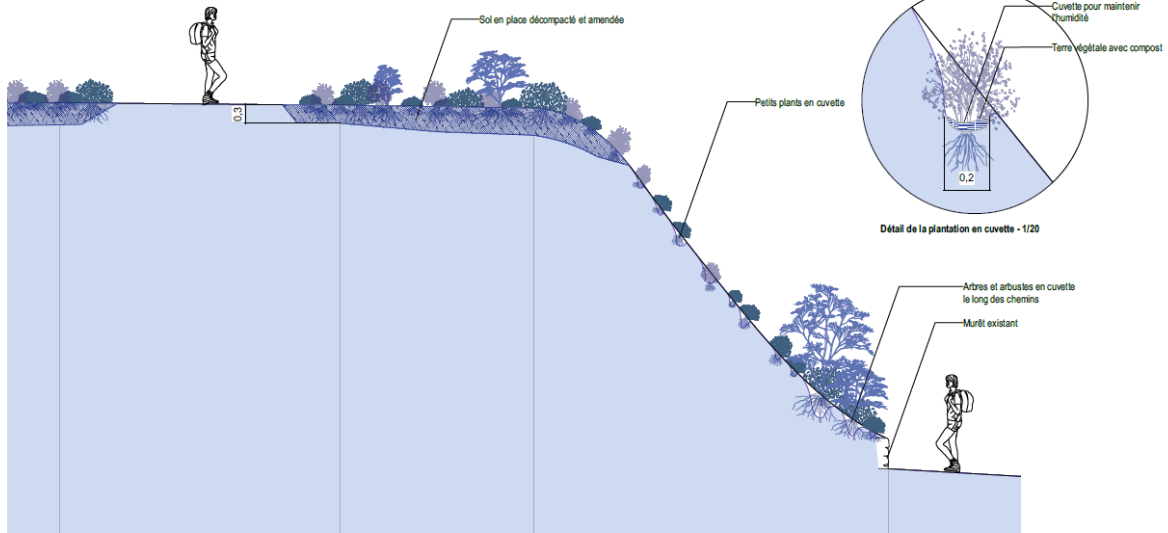
- Grès scie
- Bordure pierre cailloux
- Dallage pierre
- Sable en pierre
- Sable granulaire escamotable
- Arrière en pierre
- Carrière grille en brique
- Arrière en pierre
- Regard SEP



Affaire 23012 Valorisation de la cité de Corte	Maître d'ouvrage Collectivité de Corte, Direction du Patrimoine 22 Cours GRANDDUAL BP 215, 20187 AJACCIO CORSE 04	Mandataire Paysage et Habitat TERRETTIERES Parcours Méditerranée 27 rue Meynaud 25000 Besançon	Co-traitant Architecte et architecte de paysage GRMA ARCHITETTURA Architecte Bagna 20250 Corte	Subcontracteur ON Eclairagiste 79 rue des douze des herges 75013, Paris	ME VED ARTELA Bureau d'étude VED Axe Route de Bastia 20090 Ajaccio	Eclairagiste et aménagement SCENONMES Scénographe 48 rue de la Fuguesse 34070 Montpellier Tél: 01 83 83 31 41 v.blevins@scenonmes.com	Phase PRO-DCE TER	Emetteur TER	Type 00	Lot 00	Indice 1/500	Echelle Valorisation de la cité de Corte 01_B03 Carnet de détail des sols et des maçonneries	N° de Plan
Date : 21/10/2025												Format : A3	

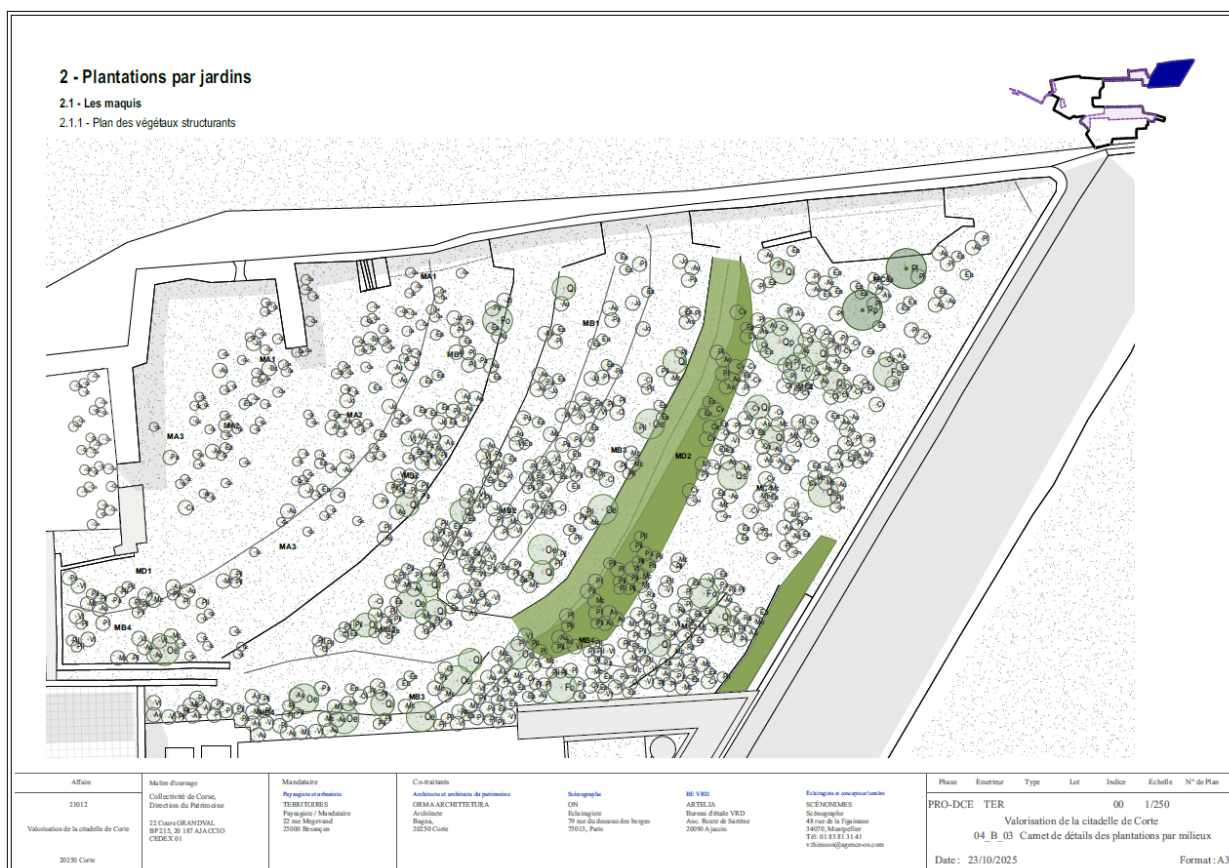
2 - Détails des plantations

2.4 - Plantation des étages de feu



Détail en coupe de l'étage de feu supérieur - 1/50

Affaire 23012 Valorisation de la cité de Corte	Maître d'ouvrage Collectivité de Corte, Direction du Patrimoine 22 Cours GRANDDUAL BP 215, 20187 AJACCIO CORSE 04	Mandataire Paysage et Habitat TERRETTIERES Parcours Méditerranée 27 rue Meynaud 25000 Besançon	Co-traitant Architecte et architecte de paysage GRMA ARCHITETTURA Architecte Bagna 20250 Corte	Subcontracteur ON Eclairagiste 79 rue des douze des herges 75013, Paris	ME VED ARTELA Bureau d'étude VED Axe Route de Bastia 20090 Ajaccio	Eclairagiste et aménagement SCENONMES Scénographe 48 rue de la Fuguesse 34070 Montpellier Tél: 01 83 83 31 41 v.blevins@scenonmes.com	Phase PRO-DCE TER	Emetteur TER	Type 00	Lot 00	Indice 1/500	Echelle Valorisation de la cité de Corte 04_B_02 Carnet de détails des méthodes de plantations	N° de Plan
Date : 23/10/2025												Format : A3	



5. Pilotage de l'opération

La maîtrise d'ouvrage est représentée par la Direction du Patrimoine de la Collectivité de Corse.

La conduite de l'opération est assurée par la Direction du Patrimoine de la Collectivité de Corse – Mission *Citadella XXI*.

6. Enveloppe budgétaire prévisionnelle et financement

L'opération a été à l'origine inscrite sur l'opération N4432CL003 pour un montant de 1 650 000 € TTC (études et travaux), co-financée au titre du PEI à hauteur de 63 %, soit 1 039 500 € TTC.

L'estimation de travaux détaillée produite à l'issue de la phase PRO/DCE s'élève à 1 199 999,27 € H.T, soit 1 319 999.19 € TTC dans sa version de base sans option.

7. Echancier et calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Consultation des entreprises : décembre 2025
- Démarrage des travaux : fin du premier trimestre 2026
- Réception des travaux : fin du 4^e trimestre

2027 La durée prévisionnelle du chantier est de 15 mois (65 semaines).

8. Foncier et délégation de maîtrise d'ouvrage

La commune de Corti est propriétaire de la parcelle cadastrale AH 247, constituée par une route communale traversant un site patrimonial de la Citadelle de Corti géré par la Collectivité de Corse.

Dans le cadre de cette opération de travaux, la Collectivité de Corse prévoit de réaliser des travaux sur ce terrain et sur les parcelles adjacentes, notamment pour la reprise du sol de la place d'armes ou parvis et la réhabilitation de l'entrée nord de la Citadelle ou brèche.

Afin d'assurer une cohérence d'intervention et de sécuriser juridiquement l'opération, une convention est proposée afin que la Commune de Corti délègue à la Collectivité de Corse la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser sur sa parcelle, conformément aux dispositions des articles L. 2422-1 et suivants du Code de la commande publique, ainsi qu'aux articles L. 2122-21 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

9. Conclusion

Par son ampleur, par la durée des investissements engagés et par la diversité des enjeux qu'il porte, *Citadella XXI^e* s'impose comme l'un des projets phares de la mandature en matière de patrimoine et de développement territorial. Il concentre en un même lieu les priorités fixées par le Conseil exécutif : protection et transmission du patrimoine, reconquête des centralités urbaines, transition écologique, soutien à la création contemporaine, structuration de l'offre culturelle et touristique, articulation avec l'enseignement supérieur et la recherche.

L'opération n° 2 contribue directement à cette ambition en donnant une nouvelle lisibilité au site : parvis transformé en véritable place d'accueil, lisible et accueillante, articulation renforcée entre les différents équipements (musée de la Corse, FRAC, *A Cisterna*, tiers-lieu de la caserne Padoue, Office de tourisme, FabLab, Université), création d'un jardin botanique emblématique de l'engagement de la Collectivité de Corse en faveur de la préservation de la biodiversité et des paysages insulaires.

Par son ambition, *Citadella XXI^e* est bien plus qu'un chantier : c'est un projet de territoire, de transmission et de réappropriation.

Il donne à la citadelle de Corti un rôle stratégique dans la compréhension de notre histoire, dans la diffusion de la culture contemporaine, dans la valorisation des paysages et de la biodiversité, mais aussi dans la construction d'un tourisme culturel respectueux, durable et structurant pour le Centre Corse.

Ce programme incarne la volonté du Conseil exécutif de rééquilibrer le développement de l'île en plaçant l'intérieur au cœur de la dynamique culturelle et patrimoniale, et en offrant aux Corses, notamment aux plus jeunes, les moyens de se réapproprier leur histoire.

Au-delà de la seule citadelle, *Citadella XXI^e* est un laboratoire de la politique

patrimoniale de la Collectivité de Corse : il démontre la capacité de notre institution à conduire des projets complexes, à mobiliser des financements d'État et à étudier l'opportunité de projets européens, à fédérer les acteurs des territoires autour d'un projet partagé, et à faire du patrimoine un véritable moteur d'attractivité, de rayonnement et de fierté pour la Corse. À ce titre, son aboutissement constitue un enjeu majeur de la présente mandature.

En conclusion, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales de l'opération n° 2 du programme *Citadella XXI* pour l'aménagement et la valorisation des extérieurs de la Citadelle de Corti pour un montant prévisionnel 1 199 999,27 € H.T, soit 1 319 999.19 € TTC et co-financé au titre du PEI à hauteur de 63 %, soit 1 039 500 € TTC.
- **D'APPROUVER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Corti et la Collectivité de Corse pour la réalisation des travaux prévus sur la parcelle AH 247
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE (DMO)

ENTRE

La Commune de Corte, représentée par son Maire, Monsieur Xavier Poli, Siège Casa Cumuna, 20250 Corti,

Ci-après dénommée « la Commune »

ET

La Collectivité de Corse, représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, ci-après dénommée « la Collectivité de Corse » ou « CdC »

VU la délibération de la Commune de Corti, autorisant le Maire à signer la présente convention en date du 28/10/2025 annexée à la présente convention.

VU la délibération n° 25/205 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 autorisant le Président du Conseil Exécutif à signer la présente convention et approuvant le principe d'une délégation de maîtrise d'ouvrage entre les parties ainsi que les caractéristiques principales des interventions prévues au périmètre de la délégation rattachées à l'opération 2 du programme Citadella XXI pour l'aménagement et la valorisation des parcours extérieurs de la citadelle de Corti, dont les détails sont annexés à la présente convention

Il est convenu ce qui suit.

Préambule

Le programme CITADELLA XXI^u, conduit par la Collectivité de Corse depuis 2019, vise la création un lieu de partage et de vie où les disciplines et les regards s'interpénètrent, la métamorphose d'un site historique en un laboratoire pour penser la société contemporaine corse, une nouvelle manière d'habiter et de vivre cet espace patrimonial. Symbole de la ville, la citadelle se réinscrira pleinement sur son territoire, en le rendant encore plus attractif et en lui apportant un développement économique, urbanistique et touristique.

En avril 2020, un schéma directeur qui propose une stratégie globale pour cette requalification en 5 interventions a été validé par un comité de pilotage réunissant la Collectivité de Corse en tant que maître d'ouvrage, la ville de Corte et les services de la Direction régionale des affaires culturelles de Corse. Sur ce schéma, une dizaine de chantiers ont été ciblés pour concrétiser l'aménagement et la mise en valeur de la citadelle.

L'opération 2 de ce programme concerne l'aménagement et la valorisation des parcours extérieurs. Elle est conduite sous la maîtrise d'œuvre du groupement : Territoires/Orma Architettura/Scenonimes/on/Artelia

Rappel des interventions prévues dans cette opération :

- Traiter le sol du parvis pour relier les éléments de la citadelle et clarifier la lecture du début de la visite.
- Requalifier l'accès nord en reconstituant le rempart et optimiser l'offre de stationnement
- Améliorer le parcours de visite existant et aménager un nouveau circuit dans les bastions, en proposant des points d'interprétation sur l'histoire du lieu et le paysage.
- Equiper la grande terrasse pour permettre à ce plateau du paysage de devenir un plateau de manifestations collectives.
- Réhabiliter la maison du Colonel en lieu de médiation et de réunions entouré d'un Jardin paysager.

La Commune de Corte est propriétaire d'une parcelle cadastrale AH 247, constituée par une route communale traversant un site patrimonial de la Citadelle de Corti géré par la Collectivité de Corse.

Dans le cadre de ce programme de valorisation et d'aménagement de ce site, sous l'appellation Citadella XXI^u, la Collectivité de Corse prévoit de réaliser des travaux sur ce terrain et sur les parcelles adjacentes, notamment pour la reprise du sol de la place d'armes ou parvis et la réhabilitation de l'entrée nord de la Citadelle ou brèche. (Cf. en annexe 2 les pièces graphiques et techniques de l'APD)

Afin d'assurer une cohérence d'intervention et de sécuriser juridiquement l'opération, la Commune délègue à la Collectivité de Corse la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser sur sa parcelle.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la délégation de maîtrise d'ouvrage consentie par la Commune de Corte à la Collectivité de Corse pour la réalisation des travaux de remplacement des matériaux constituant le sol et aménagement des réseaux sur la parcelle communale cadastrée AH 247 ainsi que les responsabilités respectives des Parties. La consistance des travaux sera détaillée en annexe 2.

Article 2 – Fondement juridique

La présente convention est conclue conformément aux dispositions des articles L. 2422-1 et suivants du Code de la commande publique, ainsi qu'aux articles L. 2122-21 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Article 3 – Étendue de la délégation

La délégation consentie porte sur l'ensemble des attributions du maître d'ouvrage pour la réalisation de l'opération, et notamment :

- les études préalables,
- la conception et la passation des marchés publics,
- la direction et le suivi de l'exécution des travaux,
- la réception et le suivi des garanties contractuelles.

La Commune conserve la qualité de maître d'ouvrage déléguant et reste propriétaire du terrain.

La Collectivité de Corse agit en son nom pour le compte de la commune dans la limite des attributions déléguées.

Article 4 – Responsabilités respectives

La Commune de Corte :

- conserve la propriété de la parcelle concernée,
- autorise la Collectivité de Corse à intervenir pour l'exécution des travaux,
- assure, le cas échéant, la mise à disposition des emprises nécessaires.

La Collectivité de Corse :

- agit en qualité de maître d'ouvrage délégué,
- assume la responsabilité de la bonne exécution des études et des travaux,
- prend en charge les assurances nécessaires pour couvrir l'opération (assurance dommages-ouvrage, couverture RC et RC Pro, Tous Risques Chantier (TRC) et garantie de parfait achèvement / bon fonctionnement.)

-veillera au contrôle de l'assurance décennale des constructeurs

Article 5 – Dispositions financières

Les dépenses afférentes à la réalisation des travaux sur la parcelle communale seront intégralement prises en charge par la Collectivité de Corse, dans le cadre du co-financement PEI IV accordé pour cette opération. (« Travaux de mise en valeur de la citadelle de Corte »/ Arrêté n° SGAC /BFDE/2022/135)

Article 6 – Réception et remise en gestion

À l'achèvement des travaux, la Collectivité de Corse procède à la réception de l'opération en qualité de maître d'ouvrage délégué. Un procès-verbal de réception sera établi contradictoirement entre les parties.

À l'issue de la réception définitive, la parcelle redevient la pleine propriété de la commune. Les Parties conviendront dans le cadre d'une convention annexe des modalités de gestion et d'entretien de la parcelle dans l'intérêt de global de l'ouvrage, de l'exploitation du site et des besoins de circulation sur cette voie communale.

Article 7 – Durée

La présente convention prend effet à compter de sa signature et reste en vigueur jusqu'à l'achèvement complet de l'opération. En cas de modification du calendrier des travaux, elle sera prorogée par tacite reconduction

Article 8 – Modifications

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé par les deux Parties.

Article 9 – Résiliation

En cas d'inexécution par l'une des Parties de ses obligations contractuelles, la convention pourra être résiliée de plein droit deux mois après mise en demeure restée infructueuse, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 – Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les Parties rechercheront une solution amiable.

À défaut d'accord, le litige sera porté devant la juridiction administrative compétente.

Fait à Corte, le ...

En deux exemplaires originaux dont un remis à chaque partie

Pour la Commune de Corte,
Le Maire

Pour la Collectivité de Corse,
Le Président du Conseil
Exécutif de Corse

ANNEXE 1 – PLAN DU PERIMETRE DE LA DELEGATION DE MOA

PARCELLE AH 247



ANNEXE 2 – CONSISTANCE DES TRAVAUX

ANNEXE 3 – DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORTI

Affaire

21012

Valorisation de la citadelle de Corte

20250 Corte

Maitre d'ouvrage

Collectivité de Corse,
Direction du Patrimoine
22 Cours GRANDVAL
BP 215, 20 187 AJACCIO CEDEX 01

Mandataire
Paysagiste et urbaniste

TERRITOIRES
Paysagiste / Mandataire
22 rue Megevand
25000 Besançon

Architecte et architecte du
patrimoine

ORMA ARCHITTETURA
Architecte
Bagna,
20250 Corte

Scénographe

SCÉNONIMES
Scénographe
48 rue de la figairasse
34070, Montpellier

BE VRD

ARTELIA
Bureau d'étude VRD
Anc. Route de Sartène
20090 Ajaccio

Éclairagiste et
concepteur lumière

ON
Eclairagiste
79 rue du dessous des berges
75013, Paris

Modifications

Indice Date Nature -

Localisation/identification

Phase

Type

Lot

20250 Corte

PRO-DCE

TER

Date

Indice

-

Échelle

N° de plan

Format

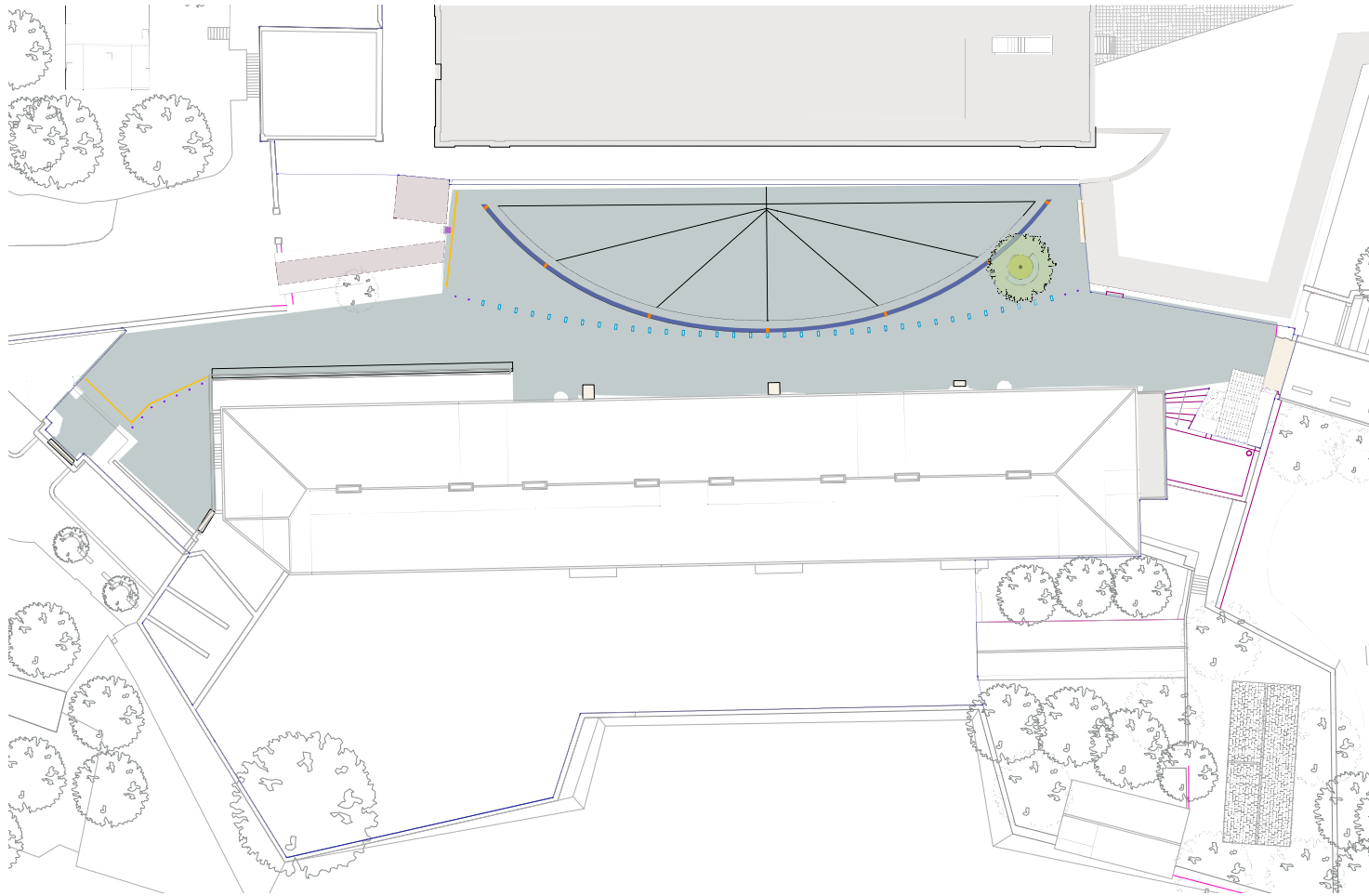
21/10/2025

01_B03

A3

Carnet de détail des sols et des maçonneries

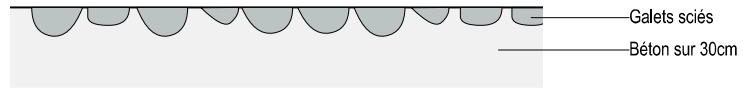
1 / Plan général des revêtements du parvis



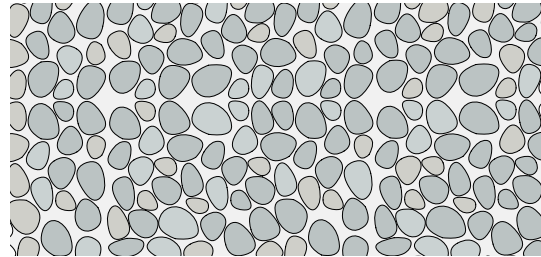
LÉGENDE	
	Galets sciés
	Bordure pierre caniveau
	Dallage pierre
	Borne en pierre
	Borne galvanisée escamotable
	Assise en pierre
	Caniveau grille en long
	Avahir en pierre
	Regard EP

Affaire	Maître d'ouvrage	Mandataire	Co-traitants	Scénographe	BE VRD	Éclairagiste et concepteur lumière	Phase	Émetteur	Type	Lot	Indice	Echelle	N° de Plan
21012	Collectivité de Corse, Direction du Patrimoine	Paysagiste et urbaniste TERRITOIRES Paysagiste / Mandataire 22 rue Megevand 25000 Besançon	Architecte et architecte du patrimoine ORMA ARCHITETTURA Architecte Bagna, 20250 Corte	ON Eclairagiste 79 rue du dessous des berges 75013, Paris	ARTELIA Bureau d'étude VRD Anc. Route de Sartène 20090 Ajaccio	SCÉNONIMES Scénographe 48 rue de la figarasse 34070, Montpellier Tél: 01 83 81 31 41 v.thiesson@agence-on.com	PRO-DCE	TER			00	1/500	
Valorisation de la citadelle de Corte	22 Cours GRANDVAL BP 215, 20 187 AJACCIO CEDEX 01						Valorisation de la citadelle de Corte						
20250 Corte							01_B03 Carnet de détail des sols et des maçonneries						
							Date : 21/10/2025						
							Format : A3						

2 / Galets du parvis



Vue en coupe



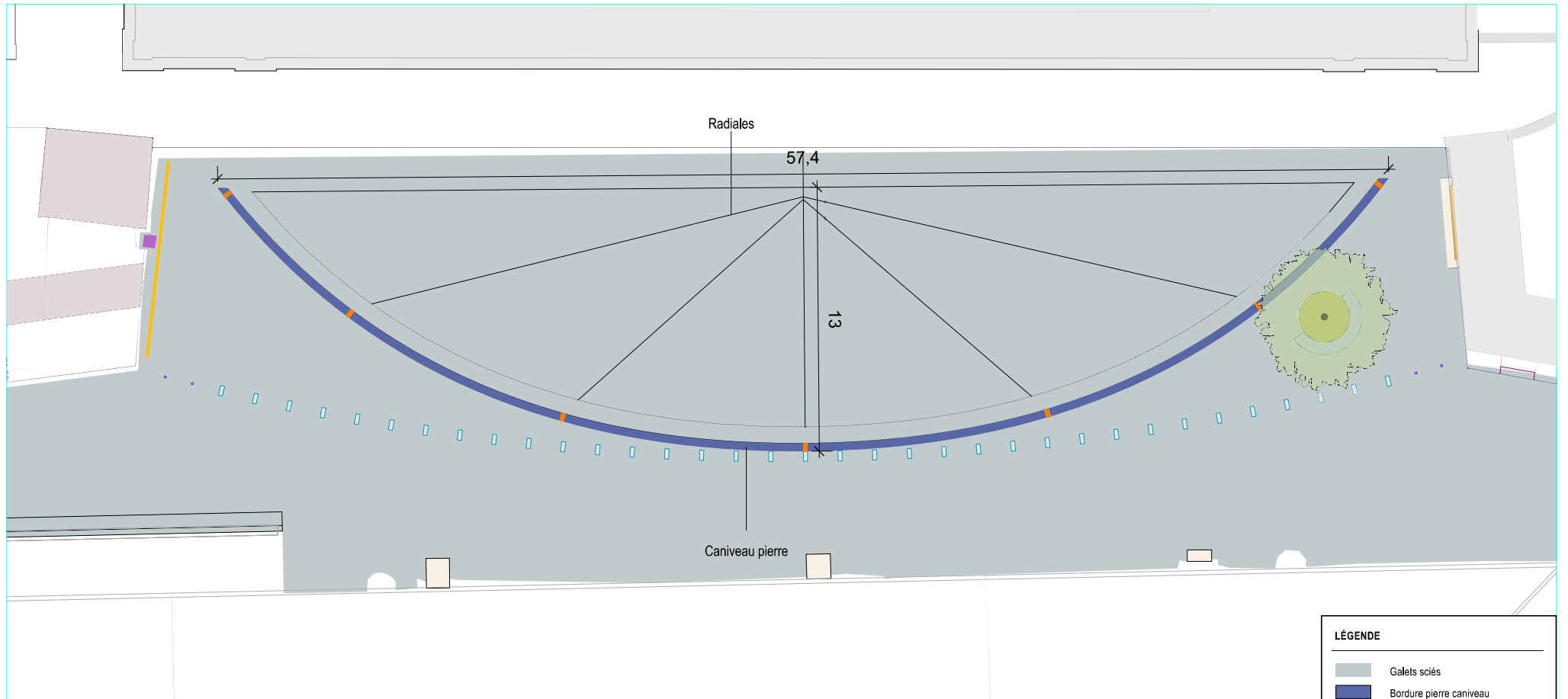
Vue en plan



Photo de référence

Affaire	Maître d'ouvrage	Mandataire	Co-traitants	Scénographe	BE VRD	Éclairagiste et concepteur lumière	Phase	Émetteur	Type	Lot	Indice	Echelle	N° de Plan
21012	Collectivité de Corse, Direction du Patrimoine	Paysagiste et urbaniste TERRITOIRES Paysagiste / Mandataire 22 rue Megevand 25000 Besançon	Architecte et architecte du patrimoine ORMA ARCHITETTURA Architecte Bagna, 20250 Corte	ON Eclairagiste 79 rue du dessous des berges 75013, Paris	ARTELIA Bureau d'étude VRD Anc. Route de Sartène 20090 Ajaccio	SCÉNONIMES Scénographe 48 rue de la figairasse 34070, Montpellier Tél: 01 83 81 31 41 v.thiesson@agence-on.com	PRO-DCE	TER			00		1/20
Valorisation de la citadelle de Corte	22 Cours GRANDVAL BP 215, 20 187 AJACCIO CEDEX 01						Valorisation de la citadelle de Corte 01_B03 Carnet de détail des sols et des maçonneries						
20250 Corte							Date: 21/10/2025						Format: A3

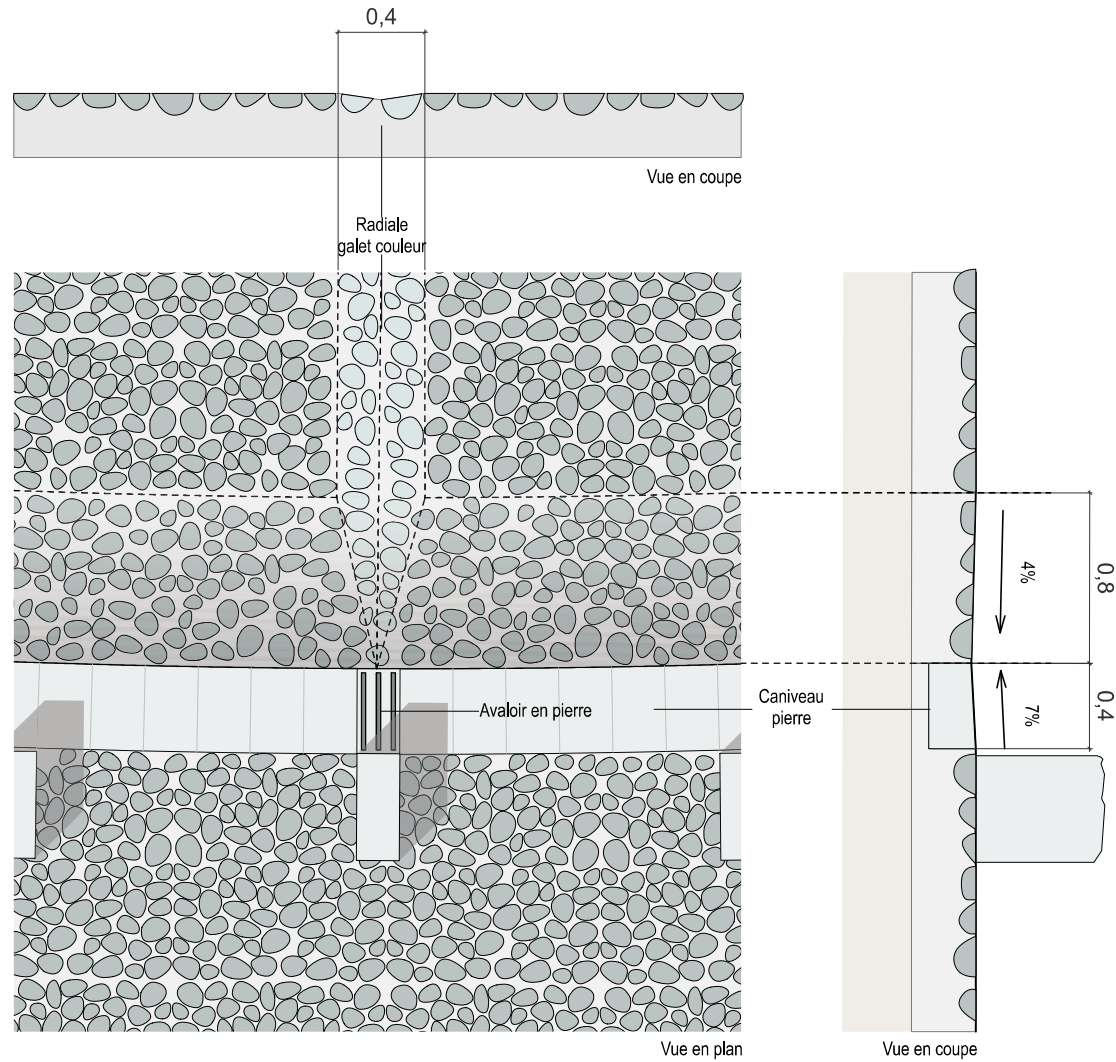
3 / Caniveau central



LÉGENDE	
	Galets sciés
	Bordure pierre caniveau
	Dallage pierre
	Borne en pierre
	Borne galvanisée escamotable
	Assise en pierre
	Caniveau grille en long
	Avaloir en pierre
	Regard EP

Affaire	Maître d'ouvrage	Mandataire	Co-traitants	Scénographe	BE VRD	Éclairagiste et concepteur lumière	Phase	Émetteur	Type	Lot	Indice	Echelle	N° de Plan
21012	Collectivité de Corse, Direction du Patrimoine	Paysagiste et urbaniste TERRITOIRES Paysagiste / Mandataire 22 rue Megevand 25000 Besançon	Architecte et architecte du patrimoine ORMA ARCHITETTURA Architecte Bagna, 20250 Corte	ON Eclairagiste 79 rue du dessous des berges 75013, Paris	ARTELIA Bureau d'étude VRD Anc. Route de Sartène 20090 Ajaccio	SCÉNONIMES Scénographe 48 rue de la figarasse 34070, Montpellier Tél: 01 83 81 31 41 v.thiesson@agence-on.com	PRO-DCE	TER			00	1/200	
Valorisation de la citadelle de Corte	22 Cours GRANDVAL BP 215, 20 187 AJACCIO CEDEX 01						Valorisation de la citadelle de Corte 01_B03 Carnet de détail des sols et des maçonneries						
20250 Corte							Date : 21/10/2025						
												Format : A3	

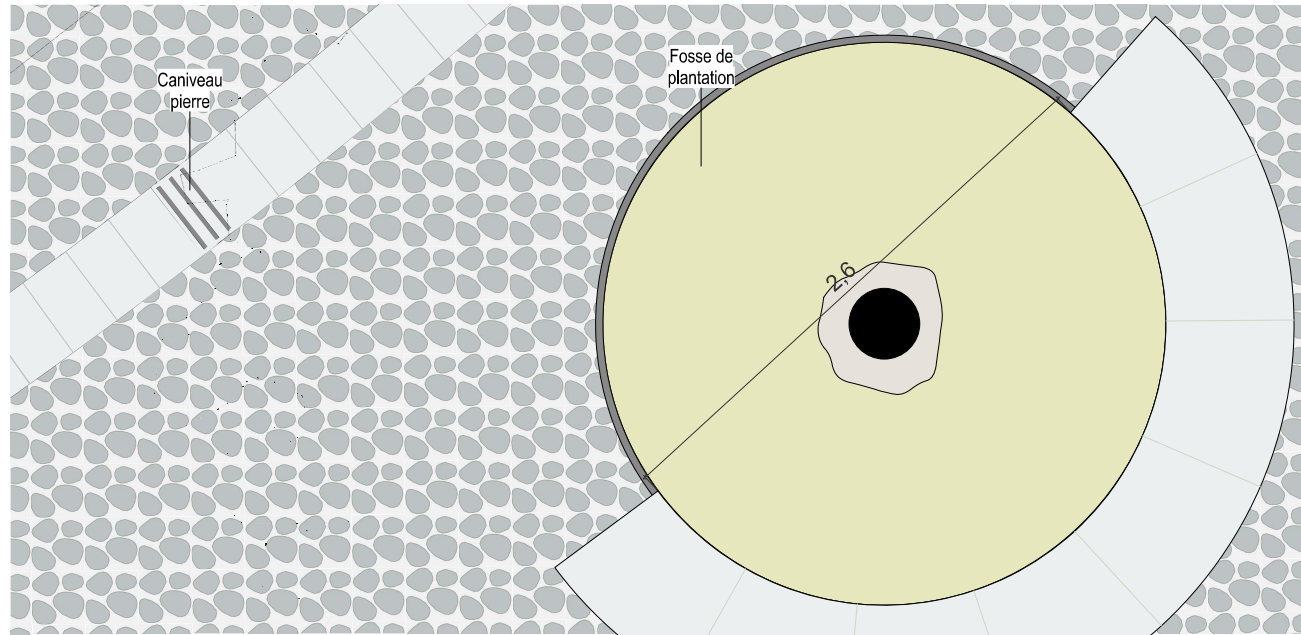
3 / Caniveau central



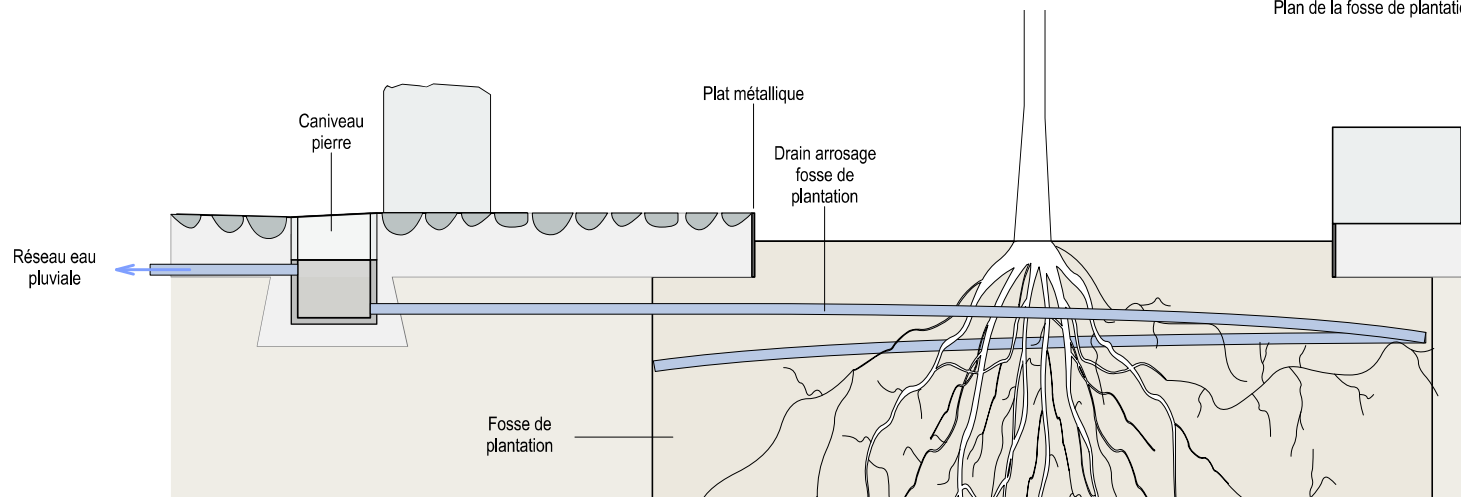
Référence avaloir en pierre

Affaire	Maître d'ouvrage	Mandataire	Co-traitants	Scénographe	BE VRD	Éclairagiste et concepteur lumière	Phase	Émetteur	Type	Lot	Indice	Echelle	N° de Plan
21012	Collectivité de Corse, Direction du Patrimoine	Paysagiste et urbaniste TERRITOIRES Paysagiste / Mandataire 22 rue Megevand 25000 Besançon	Architecte et architecte du patrimoine ORMA ARCHITETTURA Architecte Bagna, 20250 Corte	ON Eclairagiste 79 rue du dessous des berges 75013, Paris	ARTELIA Bureau d'étude VRD Anc. Route de Sartène 20090 Ajaccio	SCÉNONIMES Scénographe 48 rue de la figarasse 34070, Montpellier Tél: 01 83 81 31 41 v.thiesson@agence-on.com	PRO-DCE	TER			00	1/25	
Valorisation de la citadelle de Corte	22 Cours GRANDVAL BP 215, 20 187 AJACCIO CEDEX 01						Valorisation de la citadelle de Corte 01_B03 Carnet de détail des sols et des maçonneries						
20250 Corte							Date : 21/10/2025	Format : A3					

3 / Caniveau central



Plan de la fosse de plantation



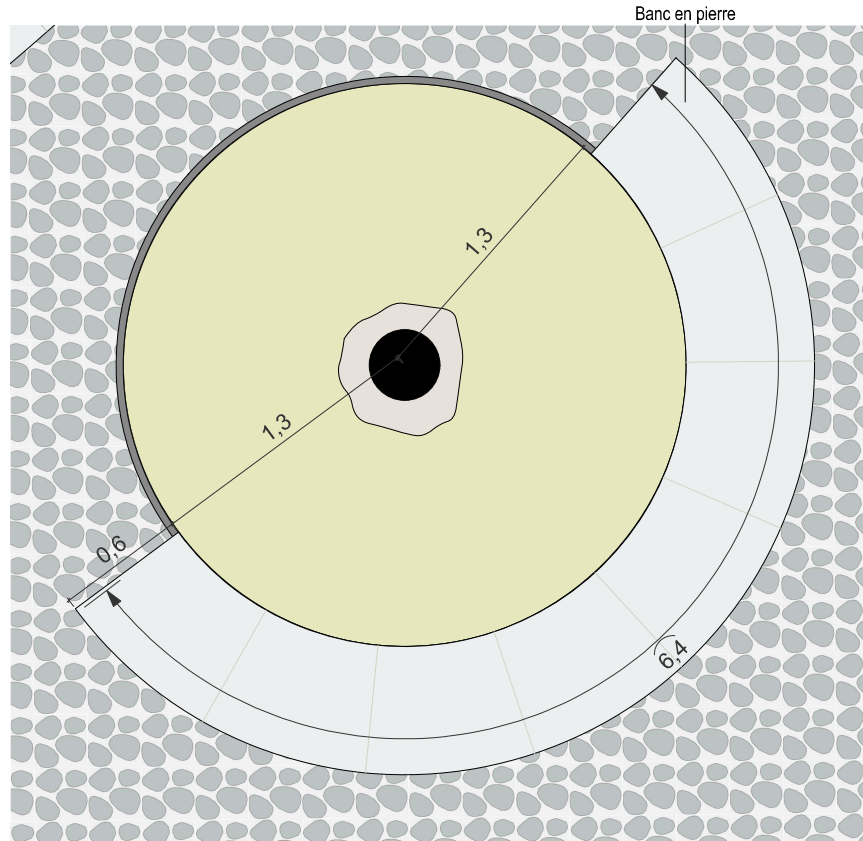
Coupe de principe fosse de plantation

Affaire	Maître d'ouvrage	Mandataire	Co-traitants	Scénographe	BE VRD	Éclairagiste et concepteur lumière	Phase	Emetteur	Type	Lot	Indice	Echelle	N° de Plan
21012	Collectivité de Corse, Direction du Patrimoine	Paysagiste et urbaniste TERRITOIRES Paysagiste / Mandataire 22 rue Megevand 25000 Besançon	Architecte et architecte du patrimoine ORMA ARCHITETTURA Architecte Bagna, 20250 Corte	ON Eclairagiste 79 rue du dessous des berges 75013, Paris	ARTELIA Bureau d'étude VRD Anc. Route de Sartène 20090 Ajaccio	SCÉNONIMES Scénographe 48 rue de la figairasse 34070, Montpellier Tél: 01 83 81 31 41 v.thiesson@agence-on.com	PRO-DCE	TER			00	1/25	
Valorisation de la citadelle de Corte	22 Cours GRANDVAL BP 215, 20 187 AJACCIO CEDEX 01						Valorisation de la citadelle de Corte 01_B03 Carnet de détail des sols et des maçonneries						
20250 Corte							Date : 21/10/2025	Format : A3					

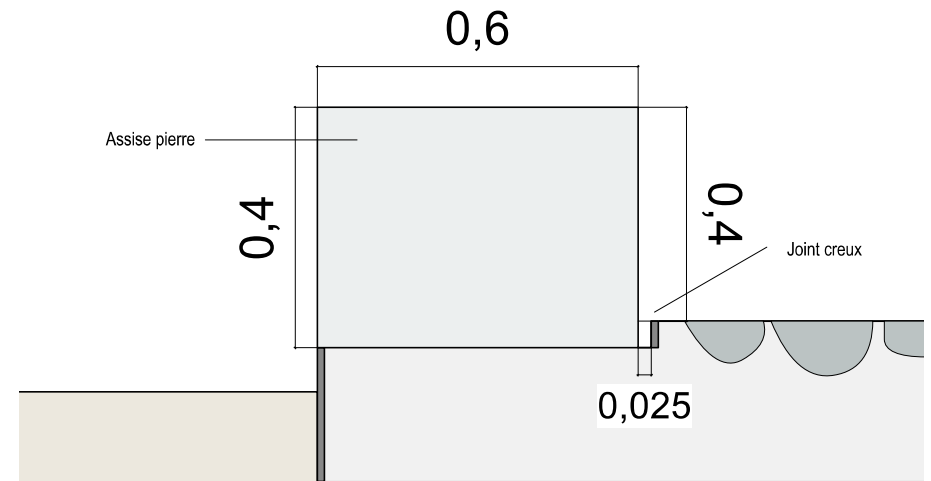
4 / Assise



Référence banc en pierre



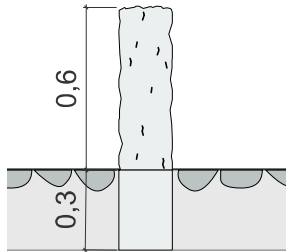
Plan banc en pierre



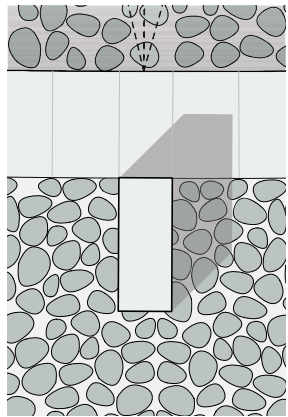
Coupe banc en pierre

Affaire	Maître d'ouvrage	Mandataire	Co-traitants	Scénographe	BE VRD	Éclairagiste et concepteur lumière	Phase	Émetteur	Type	Lot	Indice	Echelle	N° de Plan
21012	Collectivité de Corse, Direction du Patrimoine	Paysagiste et urbaniste TERRITOIRES Paysagiste / Mandataire 22 rue Megevand 25000 Besançon	Architecte et architecte du patrimoine ORMA ARCHITETTURA Architecte Bagna, 20250 Corte	ON Éclairagiste 79 rue du dessous des berges 75013, Paris	ARTELIA Bureau d'étude VRD Anc. Route de Sartène 20090 Ajaccio	SCÉNONIMES Scénographe 48 rue de la figarasse 34070, Montpellier Tél: 01 83 81 31 41 v.thiesson@agence-on.com	PRO-DCE	TER			00		
Valorisation de la citadelle de Corte	22 Cours GRANDVAL BP 215, 20 187 AJACCIO CEDEX 01						Valorisation de la citadelle de Corte						
20250 Corte							01_B03 Carnet de détail des sols et des maçonneries						
							Date : 21/10/2025						
							Format : A3						

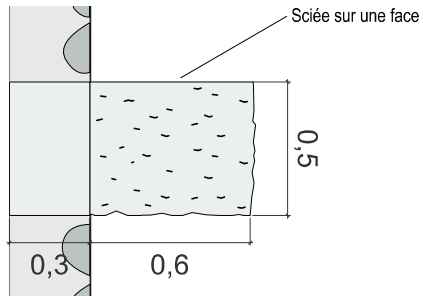
5 / Bornes du parvis



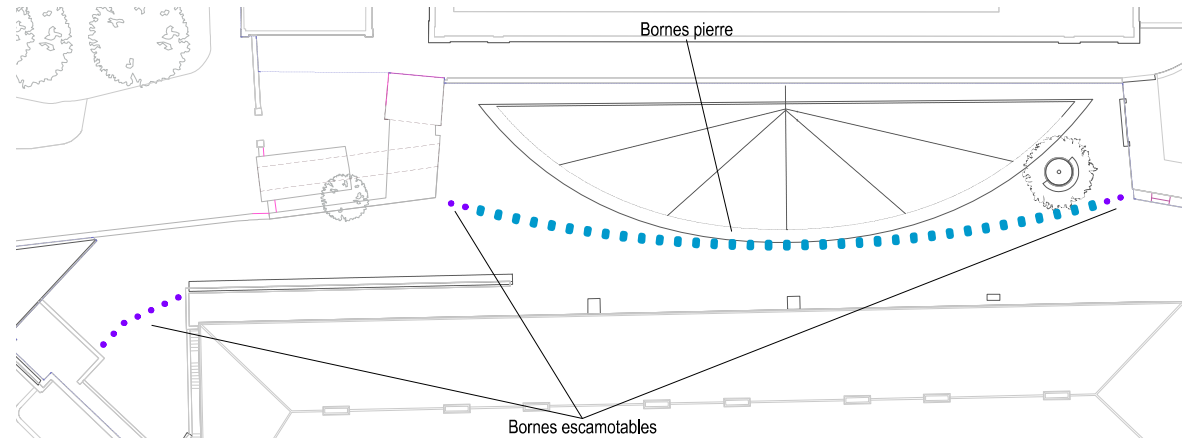
Vue de côté



Vue en plan

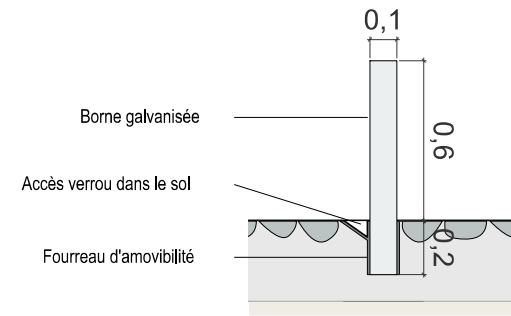


Vue de face



Bornes en pierre

Borne escamotable



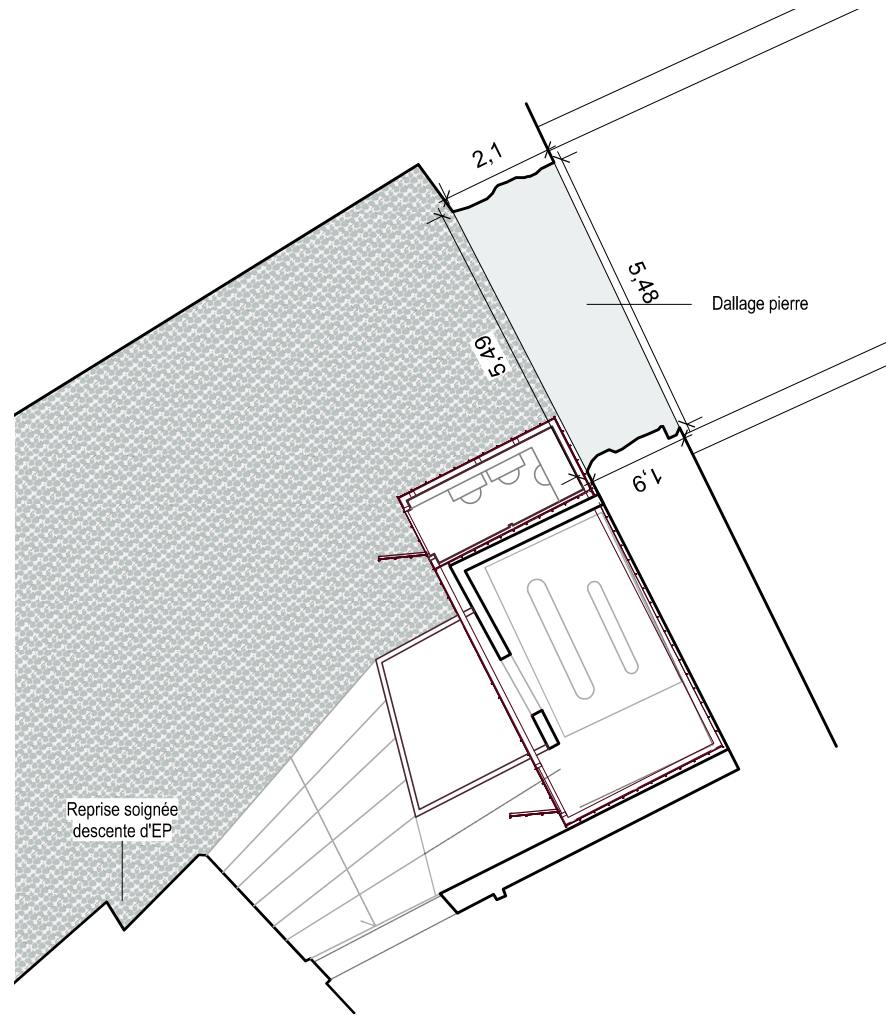
Vue en coupe



Image de référence borne escamotable

Affaire	Maître d'ouvrage	Mandataire	Co-traitants	Scénographe	BE VRD	Éclairagiste et concepteur lumière	Phase	Emetteur	Type	Lot	Indice	Echelle	N° de Plan
21012	Collectivité de Corse, Direction du Patrimoine	Paysagiste et urbaniste TERRITOIRES Paysagiste / Mandataire 22 rue Megevand 25000 Besançon	Architecte et architecte du patrimoine ORMA ARCHITETTURA Architecte Bagna, 20250 Corte	ON Eclairagiste 79 rue du dessous des berges 75013, Paris	ARTELIA Bureau d'étude VRD Anc. Route de Sartène 20090 Ajaccio	SCÉNONIMES Scénographe 48 rue de la figarasse 34070, Montpellier Tél: 01 83 81 31 41 v.thiesson@agence-on.com	PRO-DCE	TER			00	1/20	
Valorisation de la citadelle de Corte	22 Cours GRANDVAL BP 215, 20 187 AJACCIO CEDEX 01						Valorisation de la citadelle de Corte 01_B03 Carnet de détail des sols et des maçonneries						
20250 Corte							Date : 21/10/2025	Format : A3					

6 / Les seuils du parvis



Plan l'entrée du parvis côté brèche

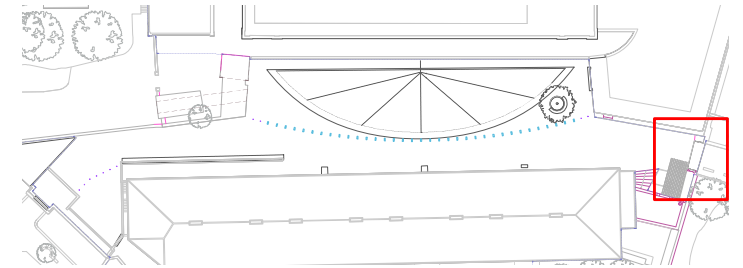
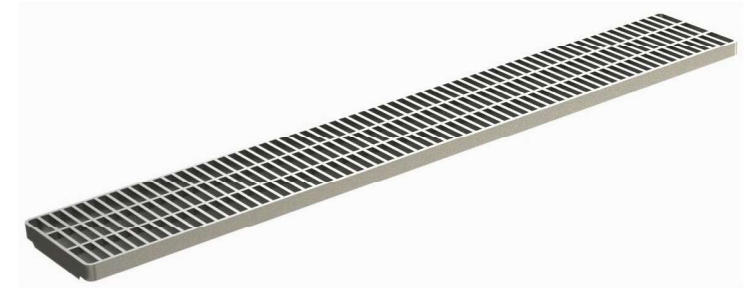
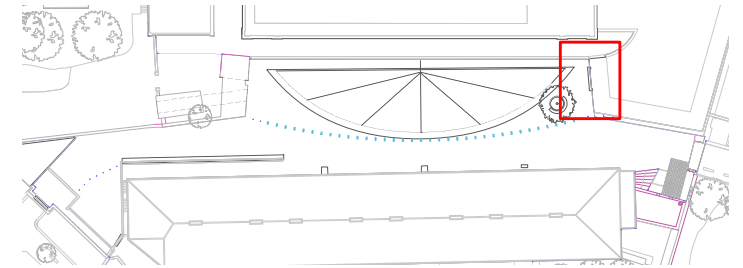
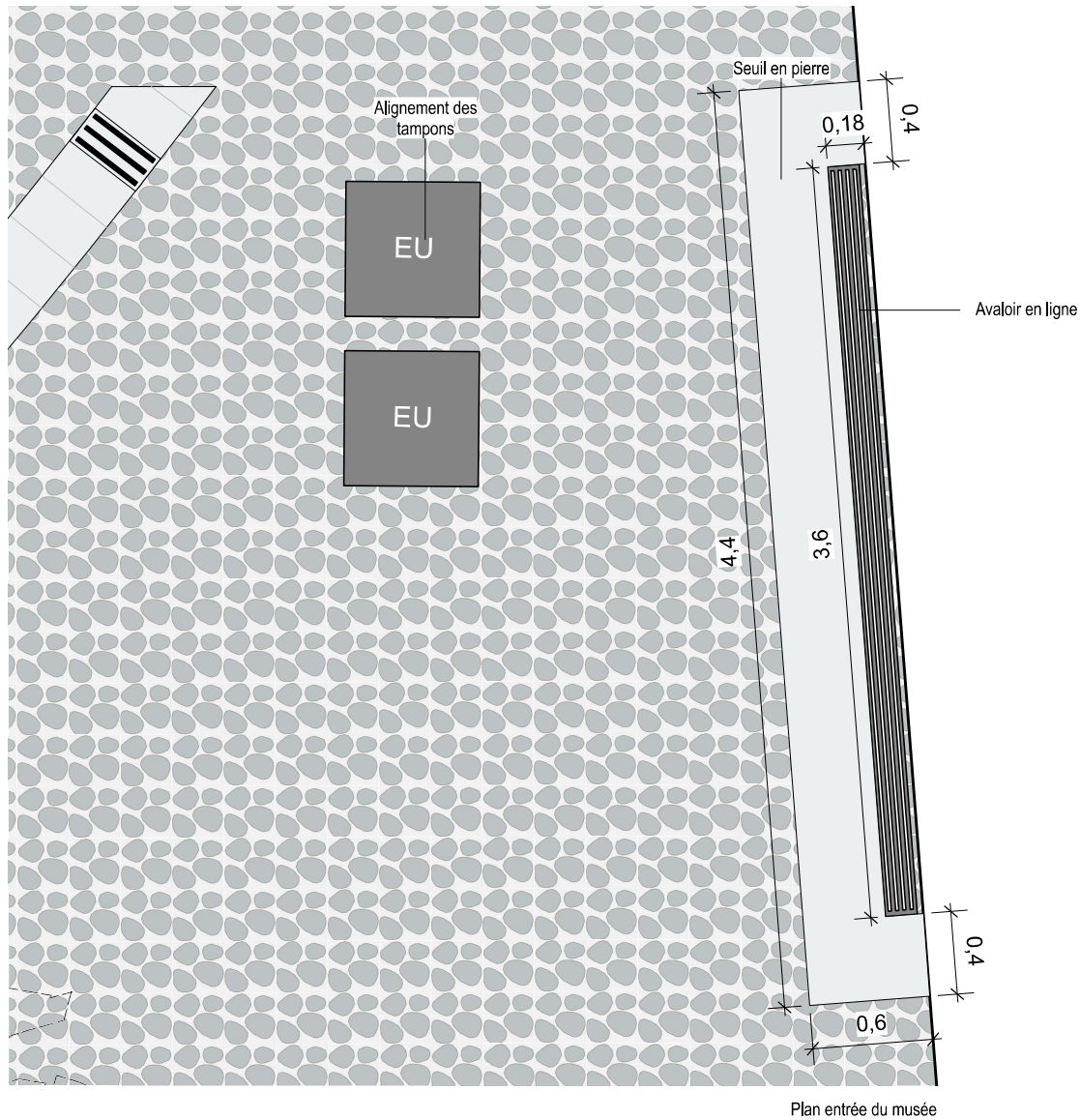


Photo de référence sol dallage pierre de la brèche

Affaire	Maître d'ouvrage	Mandataire	Co-traitants	Scénographe	BE VRD	Éclairagiste et concepteur lumière	Phase	Émetteur	Type	Lot	Indice	Echelle	N° de Plan
21012	Collectivité de Corse, Direction du Patrimoine	Paysagiste et urbaniste TERRITOIRES Paysagiste / Mandataire 22 rue Megevand 25000 Besançon	Architecte et architecte du patrimoine ORMA ARCHITETTURA Architecte Bagna, 20250 Corte	ON Eclairagiste 79 rue du dessous des berges 75013, Paris	ARTELIA Bureau d'étude VRD Anc. Route de Sartène 20090 Ajaccio	SCÉNONIMES Scénographe 48 rue de la figuierasse 34070, Montpellier Tél: 01 83 81 31 41 v.thiesson@agence-on.com	PRO-DCE	TER			00	1/100	
Valorisation de la citadelle de Corte	22 Cours GRANDVAL BP 215, 20 187 AJACCIO CEDEX 01						Valorisation de la citadelle de Corte						
20250 Corte							01_B03 Carnet de détail des sols et des maçonneries						
							Date : 21/10/2025			Format : A3			

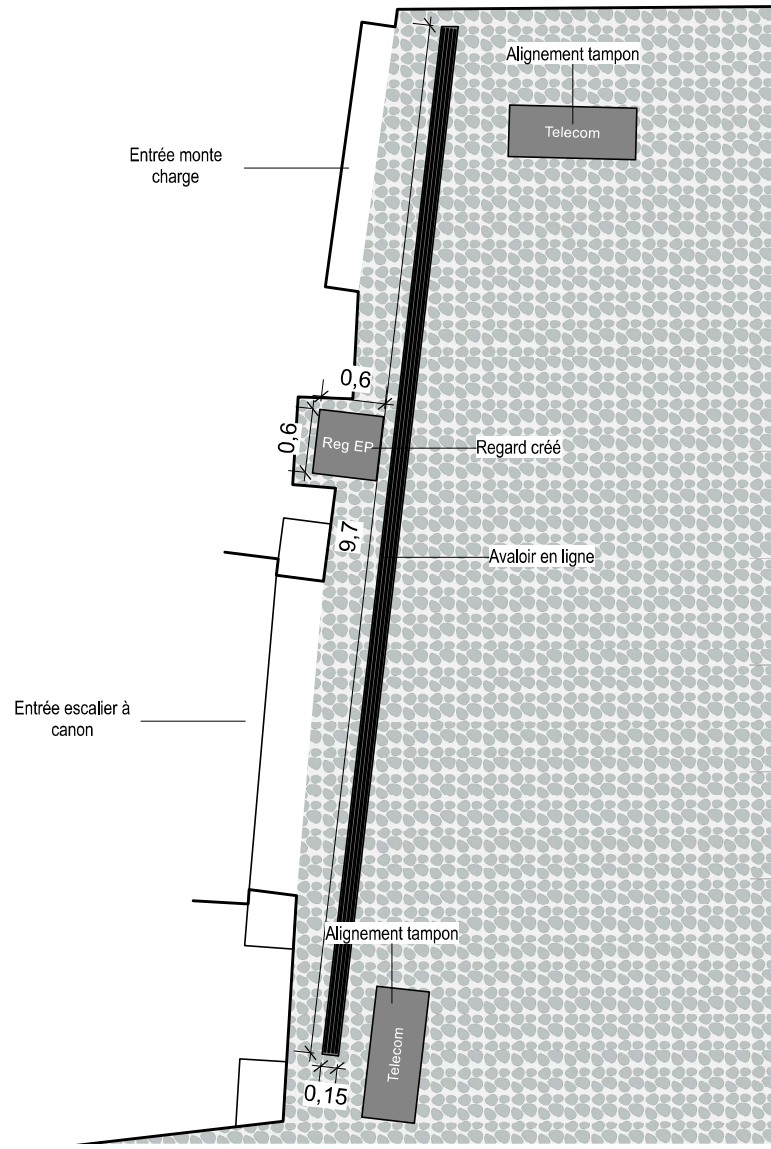
6 / Les seuils du parvis



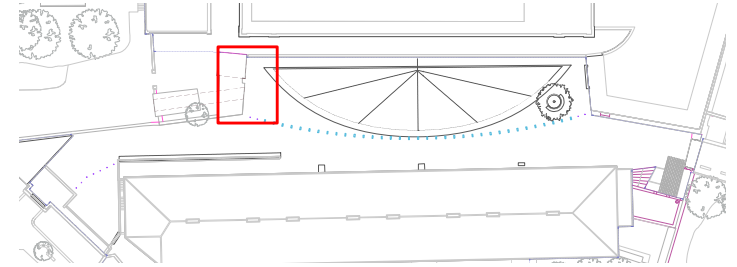
Référence grille

Affaire	Maître d'ouvrage	Mandataire	Co-traitants	Scénographe	BE VRD	Éclairagiste et concepteur lumière	Phase	Émetteur	Type	Lot	Indice	Echelle	N° de Plan
21012	Collectivité de Corse, Direction du Patrimoine	Paysagiste et urbaniste TERRITOIRES Paysagiste / Mandataire 22 rue Megevand 25000 Besançon	Architecte et architecte du patrimoine ORMA ARCHITETTURA Architecte Bagna, 20250 Corte	ON Eclairagiste 79 rue du dessous des berges 75013, Paris	ARTELLIA Bureau d'étude VRD Anc. Route de Sartène 20090 Ajaccio	SCÉNONIMES Scénographe 48 rue de la figarasse 34070, Montpellier Tél: 01 83 81 31 41 v.thiesson@agence-on.com	PRO-DCE	TER			00	1/100	
Valorisation de la citadelle de Corte	22 Cours GRANDVAL BP 215, 20 187 AJACCIO CEDEX 01						Valorisation de la citadelle de Corte 01_B03 Carnet de détail des sols et des maçonneries						
20250 Corte							Date : 21/10/2025						
												Format : A3	

6 / Les seuils du parvis

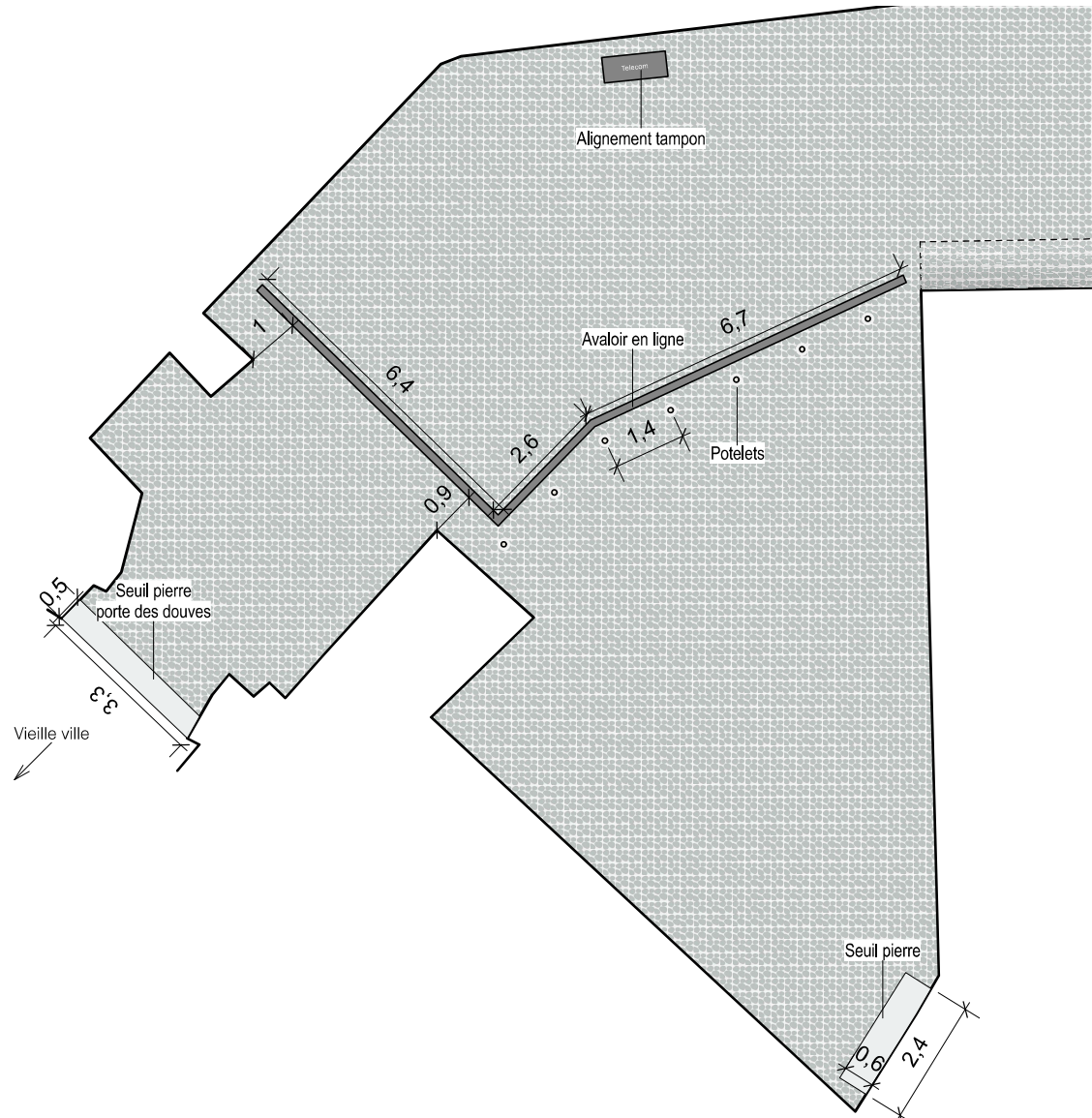


Plan entrée escalier à canon

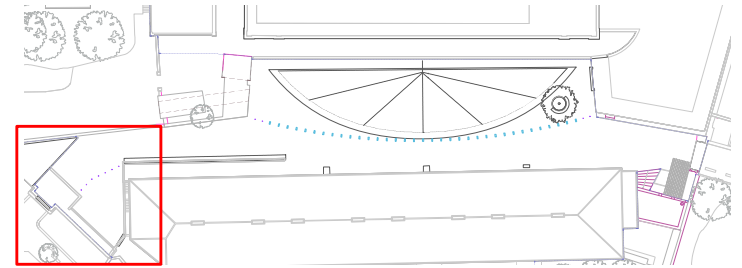


Affaire	Maître d'ouvrage	Mandataire	Co-traitants	Scénographe	BE VRD	Éclairagiste et concepteur lumière	Phase	Emetteur	Type	Lot	Indice	Echelle	N° de Plan
21012	Collectivité de Corse, Direction du Patrimoine	Paysagiste et urbaniste TERRITOIRES Paysagiste / Mandataire 22 rue Megevand 25000 Besançon	Architecte et architecte du patrimoine ORMA ARCHITETTURA Architecte Bagna, 20250 Corte	ON Eclairagiste 79 rue du dessous des berges 75013, Paris	ARTELLIA Bureau d'étude VRD Anc. Route de Sartène 20090 Ajaccio	SCÉNONIMES Scénographe 48 rue de la figairasse 34070, Montpellier Tél: 01 83 81 31 41 v.thiesson@agence-on.com	PRO-DCE	TER			00	1/50	
Valorisation de la citadelle de Corte	22 Cours GRANDVAL BP 215, 20 187 AJACCIO CEDEX 01						Valorisation de la citadelle de Corte 01_B03 Carnet de détail des sols et des maçonneries						
20250 Corte							Date: 21/10/2025						Format: A3

6 / Les seuils du parvis

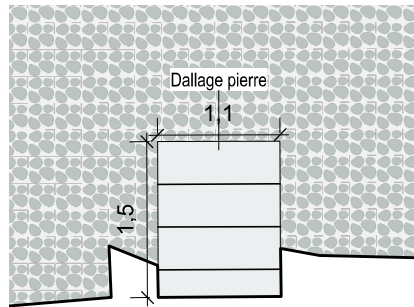
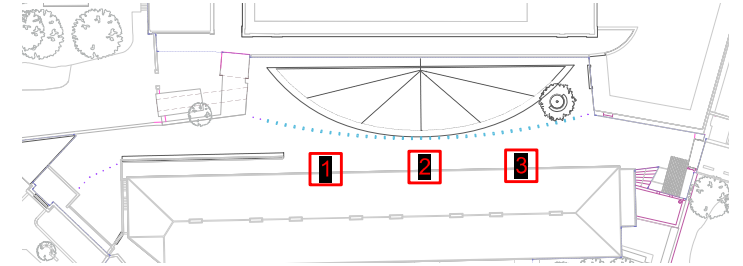


Plan parvis bas vers la vieille ville

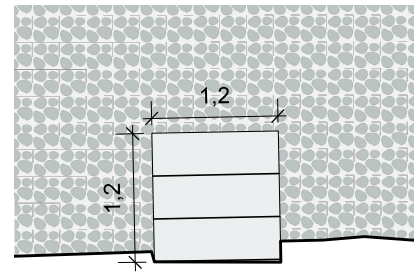


Affaire	Maître d'ouvrage	Mandataire	Co-traitants	Scénographe	BE VRD	Éclairagiste et concepteur lumière	Phase	Emetteur	Type	Lot	Indice	Echelle	N° de Plan
21012	Collectivité de Corse, Direction du Patrimoine	Paysagiste et urbaniste TERRITOIRES Paysagiste / Mandataire 22 rue Megevand 25000 Besançon	Architecte et architecte du patrimoine ORMA ARCHITETTURA Architecte Bagna, 20250 Corte	ON Eclairagiste 79 rue du dessous des berges 75013, Paris	ARTELIA Bureau d'étude VRD Anc. Route de Sartène 20090 Ajaccio	SCÉNONIMES Scénographe 48 rue de la figarasse 34070, Montpellier Tél: 01 83 81 31 41 v.thiesson@agence-on.com	PRO-DCE	TER			00	1/100	
Valorisation de la citadelle de Corte	22 Cours GRANDVAL BP 215, 20 187 AJACCIO CEDEX 01						Valorisation de la citadelle de Corte 01_B03 Carnet de détail des sols et des maçonneries						
20250 Corte							Date : 21/10/2025						
												Format : A3	

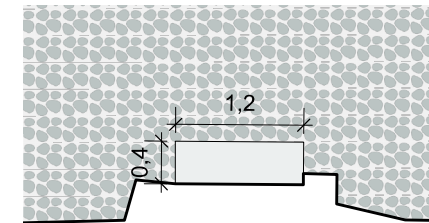
6 / Les seuils du parvis



Seuil entrée Padoue 1



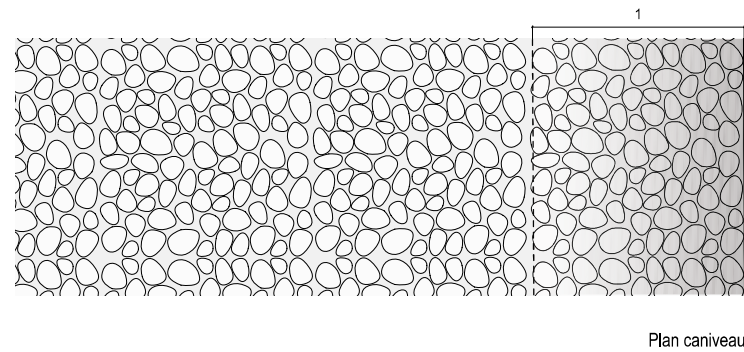
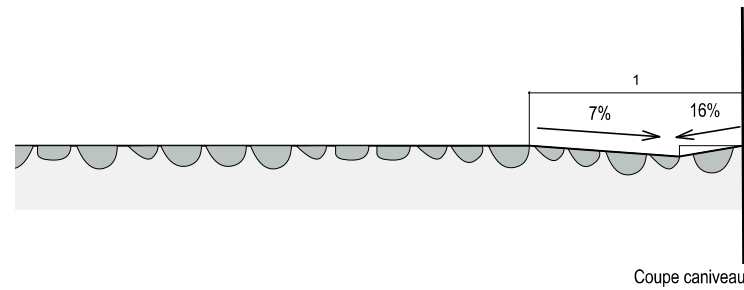
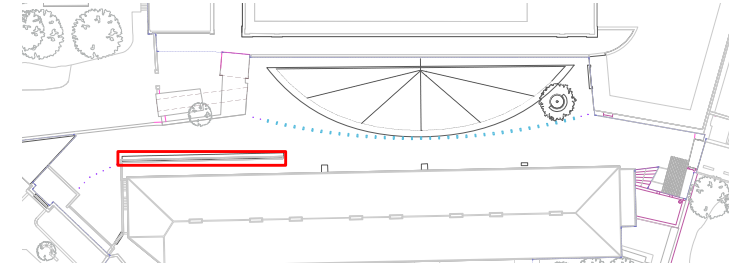
Seuil entrée Padoue 2



Seuil entrée Padoue 3

Affaire	Maître d'ouvrage	Mandataire	Co-traitants	Scénographe	BE VRD	Éclairagiste et concepteur lumière	Phase	Émetteur	Type	Lot	Indice	Echelle	N° de Plan
21012	Collectivité de Corse, Direction du Patrimoine	Paysagiste et urbaniste TERRITOIRES Paysagiste / Mandataire 22 rue Megevand 25000 Besançon	Architecte et architecte du patrimoine ORMA ARCHITETTURA Architecte Bagna, 20250 Corte	ON Eclairagiste 79 rue du dessous des berges 75013, Paris	ARTELLIA Bureau d'étude VRD Anc. Route de Sartène 20090 Ajaccio	SCÉNONIMES Scénographe 48 rue de la figairasse 34070, Montpellier Tél: 01 83 81 31 41 v.thiesson@agence-on.com	PRO-DCE	TER			00	1/50	
Valorisation de la citadelle de Corte	22 Cours GRANDVAL BP 215, 20 187 AJACCIO CEDEX 01						Valorisation de la citadelle de Corte 01_B03 Carnet de détail des sols et des maçonneries						
20250 Corte							Date: 21/10/2025	Format: A3					

6 / Les seuils du parvis



Affaire	Maître d'ouvrage	Mandataire	Co-traitants	Scénographe	BE VRD	Éclairagiste et concepteur lumière	Phase	Emetteur	Type	Lot	Indice	Echelle	N° de Plan
21012	Collectivité de Corse, Direction du Patrimoine	Paysagiste et urbaniste TERRITOIRES Paysagiste / Mandataire 22 rue Megevand 25000 Besançon	Architecte et architecte du patrimoine ORMA ARCHITETTURA Architecte Bagna, 20250 Corte	ON Eclairagiste 79 rue du dessous des berges 75013, Paris	ARTELIA Bureau d'étude VRD Anc. Route de Sartène 20090 Ajaccio	SCÉNONIMES Scénographe 48 rue de la figurasse 34070, Montpellier Tél: 01 83 81 31 41 v.thiesson@agence-on.com	PRO-DCE	TER			00	1/25	
20250 Corte	22 Cours GRANDVAL BP 215, 20 187 AJACCIO CEDEX 01						Valorisation de la citadelle de Corte						
							01_B03 Carnet de détail des sols et des maçonneries						
							Date : 21/10/2025						
							Format : A3						



Affaire

21012

Marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux du programme
de valorisation de la Citadelle de Corte (volet 1) : Citadella XXI

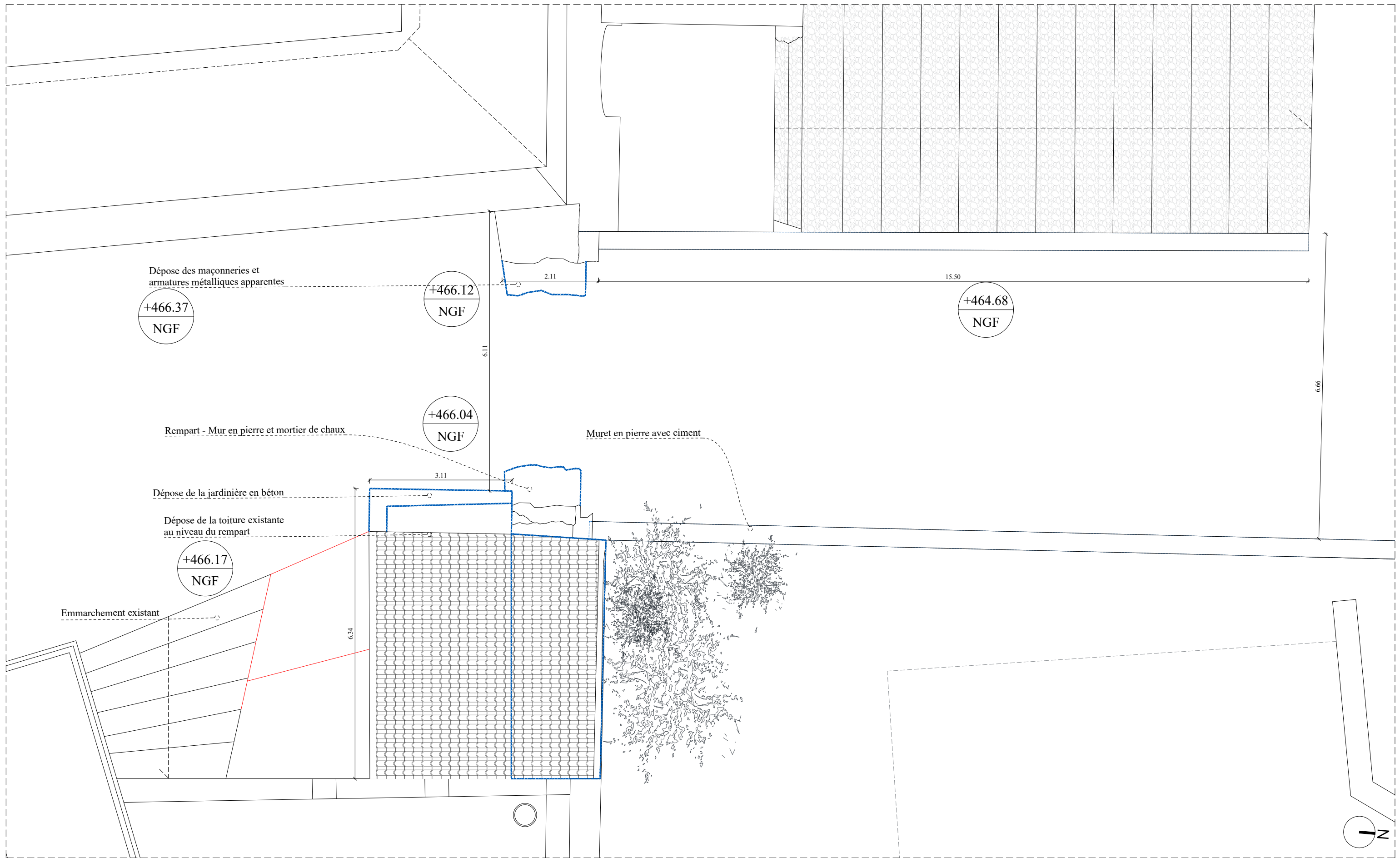
20250 Corte

Maitre d'ouvrage	CULLETTIVITÀ DI CORSICA / COLLECTIVITÉ DE CORSE Capimissioni Citadella di Corti / Mission Citadelle de Corte - Citadella XXI Direzzione di u Patrimoniu / Direction du Patrimoine La Citadelle - 20250 Corte
Mandataire Paysagiste et Urbaniste	TERRITOIRES Besançon 25000, 22 rue Mégevand Lyon 69009, 22 avenue Barthelemy Buyer info@territoirespaysagistes.com Tel: 03 81 82 06 66 Siret: 488 864 802 00019
Architecte - Architecte du patrimoine	Orma Architettura Lieu dit Bagna, 20250 Corte contact@orma-architettura.com 04 95 56 10 52
Scénographie	SCENONIMES 48 rue de la Figairasse 34071 MONTPELLIER cedex 3 Tel. : 06 77 56 45 30 @: serge@scenonimes.fr
BET VRD	ARTELIA Antenne d'Ajaccio : Pont du Ricanto Lot 3 E 20090 Ajaccio Cedex Tel. : 06 07 60 43 09 frederic.siaud@arteliagroup.com
Concepteur-Lumière	ON 79 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris Tél: 01 83 81 31 41 v.thiesson@agence-on.com Siret : 507 425 379 000 33

Modifications	Indice	Date	Nature

Localisation/Identification	Phase	Emetteur	Type	Lot
20250 Corte	PRO/DCE	OR		
Date	Indice	Echelle	N° de plan	Format
Octobre 2025	-		-	A3

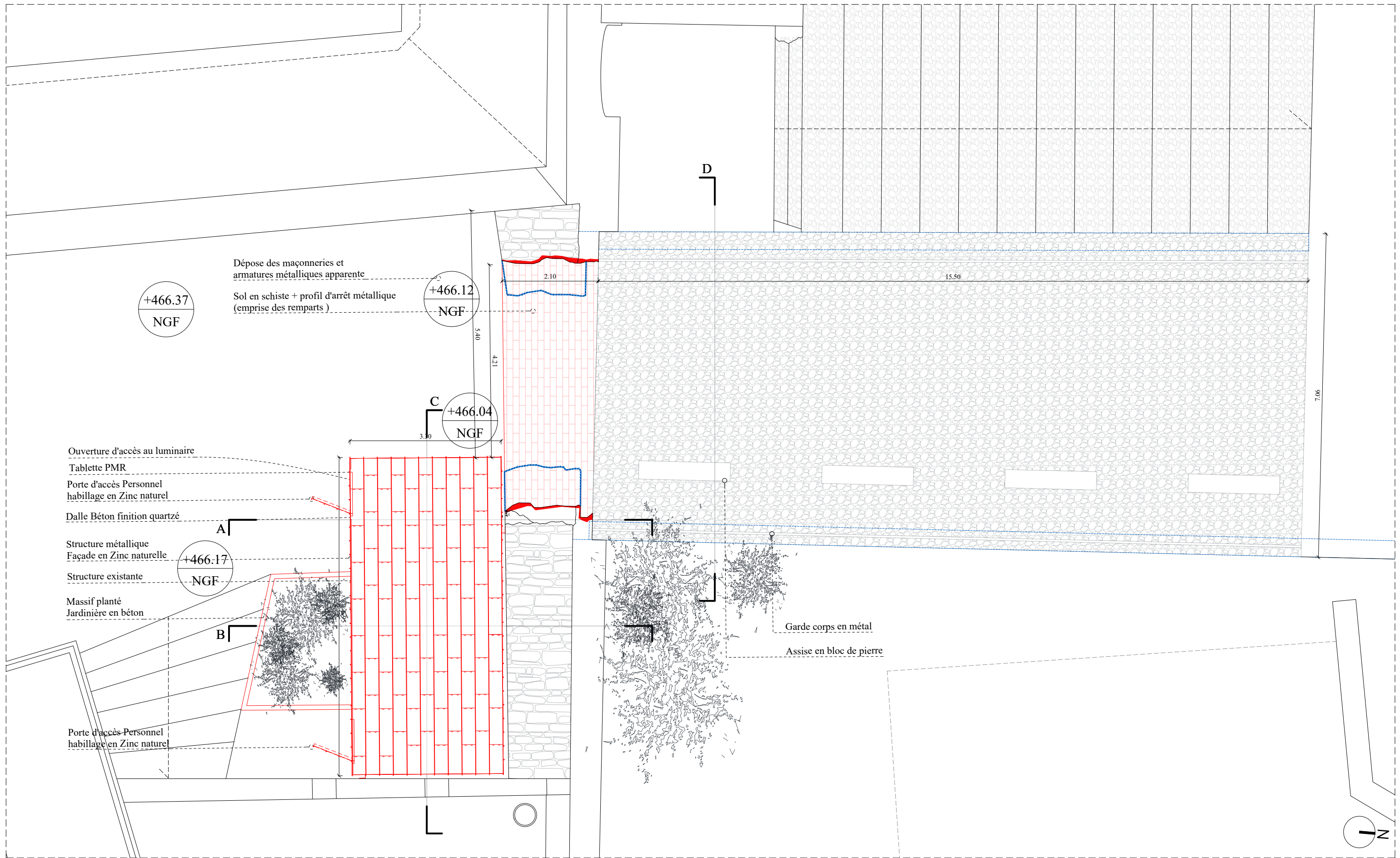
LOT 03 SERRURERIE - 02_B_02 - ACCUEIL / BRECHE



Affaire	Maître d'ouvrage	Architecte - Architecte du patrimoine	Co-traitants	BET VRD	Concepteur-Lumière	Phase	Emetteur	Type	Lot	Indice	Echelle	N° de Plan
21012 Marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux du programme de valorisation de la Citadelle de Corte (volet 1) : Citadella XXI 20250 Corte	CULLETTIVITÀ DI CORSICA / COLLECTIVITÀ DE CORSE Capimissioni Citadella di Corti / Mission Citadelle de Corte - Citadella XXI Direzzione di u Patrimoniu / Direction du Patrimoine La Citadelle - 20250 Corte	Orma Architettura Lieu dit Bagna, 20250 Corte contact@orma-architettura.com 04 95 56 10 52	Paysagiste et Urbaniste TERRITOIRES Besançon 25000, 22 rue Mégevand Lyon 69009, 22 avenue Barthelemy Buyer info@territoirespaysagistes.com Tel: 03 81 82 06 66 Siret: 488 864 802 00019	Scénographie SCENONIMES 48 rue de la Figairasse 34071 MONTPELLIER cedex 3 Tel. : 06 77 56 45 30 @: serge@scenonimes.fr	ARTELIA Antenne d'Ajaccio : 79 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris Tél: 01 83 81 31 41 v.thiesson@agence-on.com Siret : 507 425 379 000 33	PRO	OR	-	-	-	1/75	0001
02_B_02 - Accueil / Brèche Plan de Toiture - Etat des lieux											Date Octobre 2025	Format : A3

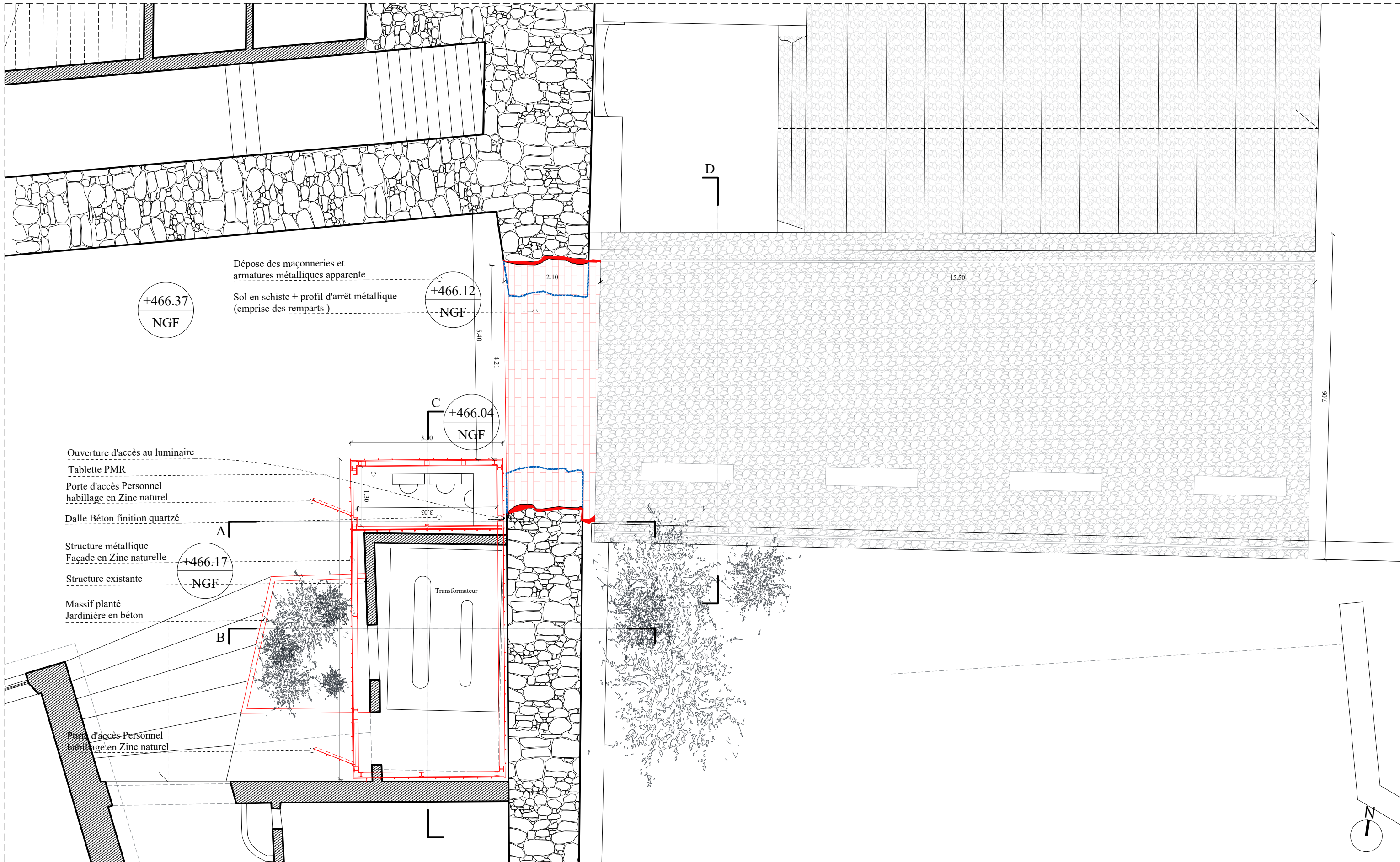


Affaire	Maître d'ouvrage	Architecte - Architecte du patrimoine	Co-traitants	Scénographie	BET VRD	Concepteur-Lumière	Phase	Emetteur	Type	Lot	Indice	Echelle	N° de Plan
21012 Marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux du programme de valorisation de la Citadelle de Corte (volet 1) : Citadella XXI 20250 Corte	CULLETTIVITÀ DI CORSICA / COLLECTIVITÀ DE CORSE Capimissioni Citadella di Corti / Mission Citadelle de Corte - Citadella XXI Direzione di u Patrimoniu / Direction du Patrimoine La Citadelle - 20250 Corte	Orma Architettura Lieu dit Bagna, 20250 Corte contact@orma-architettura.com 04 95 56 10 52	Paysagiste et Urbaniste TERRITOIRES Besançon 25000, 22 rue Mégevand Lyon 69009, 22 avenue Barthelemy Buyer info@territoirespaysagistes.com Tel: 03 81 82 06 66 Siret: 488 864 802 00019	Scénographie SCENONIMES 48 rue de la Figairasse 34071 MONTPELLIER cedex 3 Tel. : 06 77 56 45 30 @: serge@scenonimes.fr	BET VRD ARTELIA Antenne d'Ajaccio : Pont du Ricanto Lot 3 E 20090 Ajaccio Cedex Tel. : 06 07 60 43 09 frederic.siaud@arteliagroup.com	Concepteur-Lumière ON 79 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris Tél: 01 83 81 31 41 v.thiesson@agence-on.com Siret : 507 425 379 000 33	PRO	OR	-	-	-	1/75	0002
B03.02a - Accueil / Brèche Plan de RDC - Etat des lieux												Date Octobre 2025	Format : A3



Démolitions ▨ Interventions ▨

Affaire	Maître d'ouvrage	Architecte - Architecte du patrimoine	Co-traitants	Phase	Emetteur	Type	Lot	Indice	Echelle	N° de Plan
21012 Marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de programme de valorisation de la Citadelle de Corte (volet 1) : Citadella XXI 20250 Corte	CULLETTIVITÀ DI CORSICA / COLLECTIVITÀ DE CORSE Capimissioni Citadella di Corti / Mission Citadelle de Corte - Citadella XXI Direzione di u Patrimoniu / Direction du Patrimoine La Citadelle - 20250 Corte	Orma Architettura Lieu dit Bagna, 20250 Corte contact@orma-architettura.com 04 95 56 10 52	Paysagiste et Urbaniste TERRITOIRES Besançon 25000, 22 rue Mégevand Lyon 69009, 22 avenue Barthélemy Buyer info@territoirespaysagistes.com Tel: 03 81 82 06 66 Siret: 488 864 802 00019	Scénographie SCENONIMES 48 rue de la Figarasse 34071 MONTPELLIER cedex 3 Tel: 06 77 56 45 30 @: serge@scenonimes.fr	BET VRD ARTELIA Antenne d'Ajaccio : Pont du Ricanto Lot 3 E 20090 Ajaccio Cedex Tel: 06 07 60 43 09 frederic.siaud@arteliagroup.com	Concepteur-Lumière ON 79 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris Tél: 01 83 81 31 41 v.thiesson@agence-on.com Siret : 507 425 379 000 33			1/75	0003
02_B_02 - Accueil / Brèche Plan de Toiture - Projet										Format : A3
Date Octobre 2025										



Affaire
21012
Marché de maîtrise
d'oeuvre pour les travaux de
programme de valorisation
de la Citadelle de Corte
(volet 1) : Citadella XXI
20250 Corte

Maître d'ouvrage
CULLETTIVITÀ DI CORSICA /
COLLECTIVITÀ DE CORSE
Capimissioni Citadella di Corti /
Mission Citadelle de Corte - Citadella
XXI
Direzione di u Patrimoniu / Direction
du Patrimoine
La Citadelle - 20250 Corte

Architecte - Architecte du patrimoine
Orma Architettura
Lieu dit Bagna, 20250 Corte
contact@orma-architettura.com
04 95 56 10 52

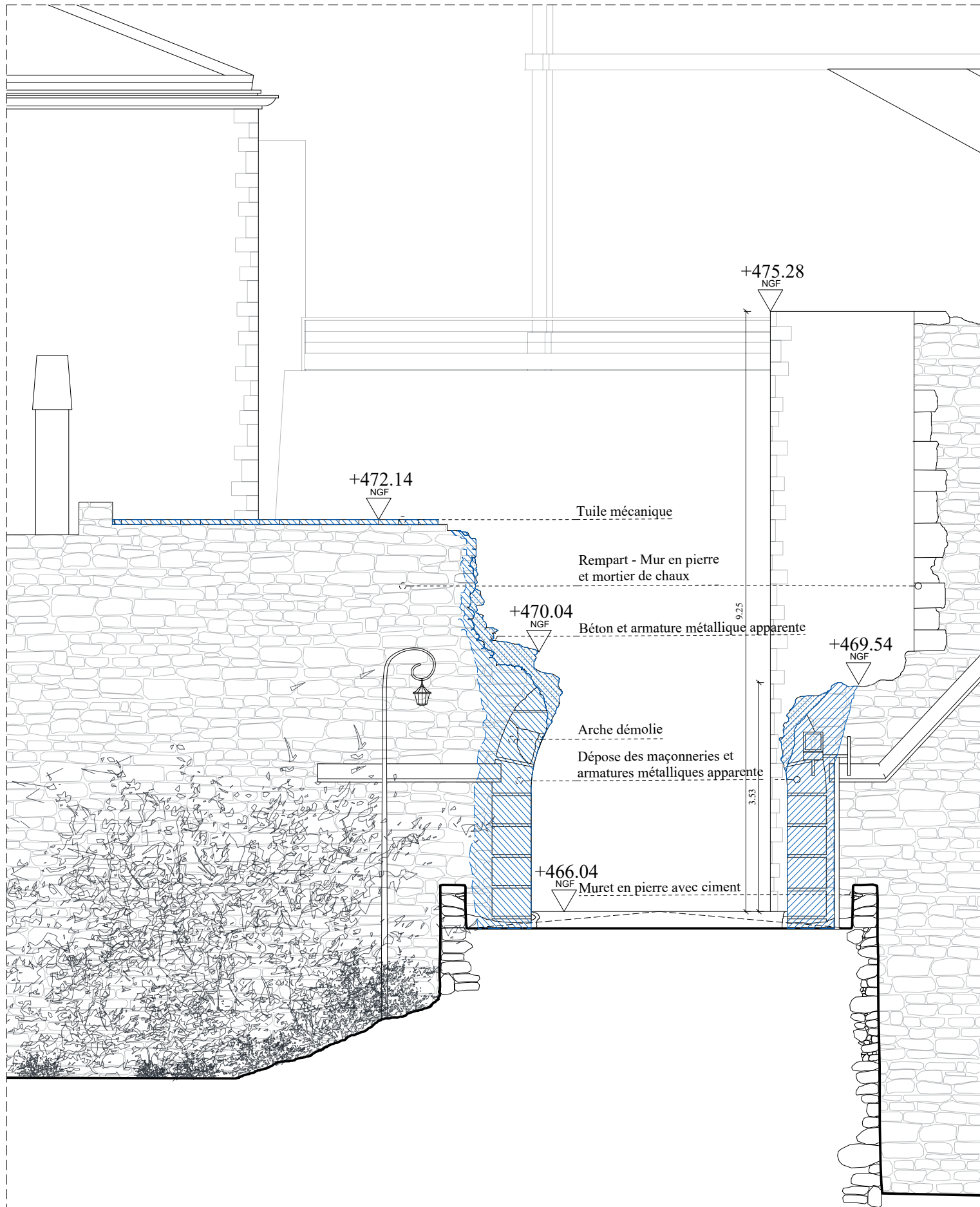
Co-traitants
Paysagiste et Urbaniste
TERRITOIRES
Besançon 25000, 22 rue Mégevand
Lyon 69009, 22 avenue Barthélemy Buyer
info@territoirespaysagistes.com
Tel: 03 81 82 06 66
Siret: 488 864 802 0019

Scénographie
SCENONIMES
48 rue de la Figairasse
34071 MONTPELLIER cedex 3
Tel. : 06 77 56 45 30
@: serge@scenonimes.fr

BET VRD
ARTELIA Antenne d'Ajaccio :
Pont du Ricanto Lot 3 E 20090
Ajaccio Cedex
Tel. : 06 07 60 43 09
frederic.siaud@arteliagroup.com

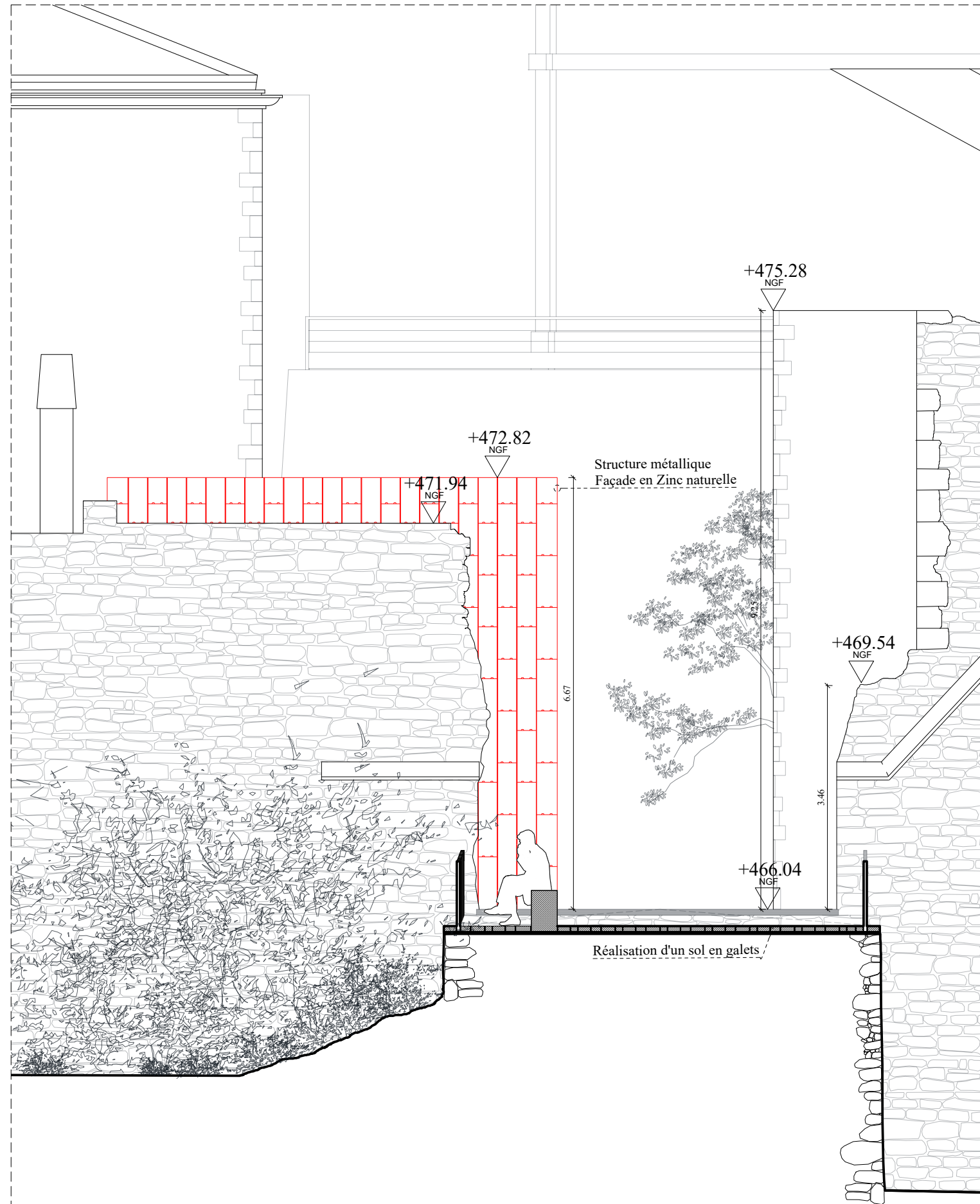
Concepteur-Lumière
ON
79 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris
Tél: 01 83 81 31 41
v.thiesson@agence-on.com
Siret : 507 425 379 000 33

Phase	Emetteur	Type	Lot	Indice	Echelle	N° de Plan
PRO	OR	-	-	-	1/75	0004
02_B_02 - Accueil / Brèche Plan de RDC - Projet						
Date Octobre 2025						Format : A3



Elévation Nord Existant

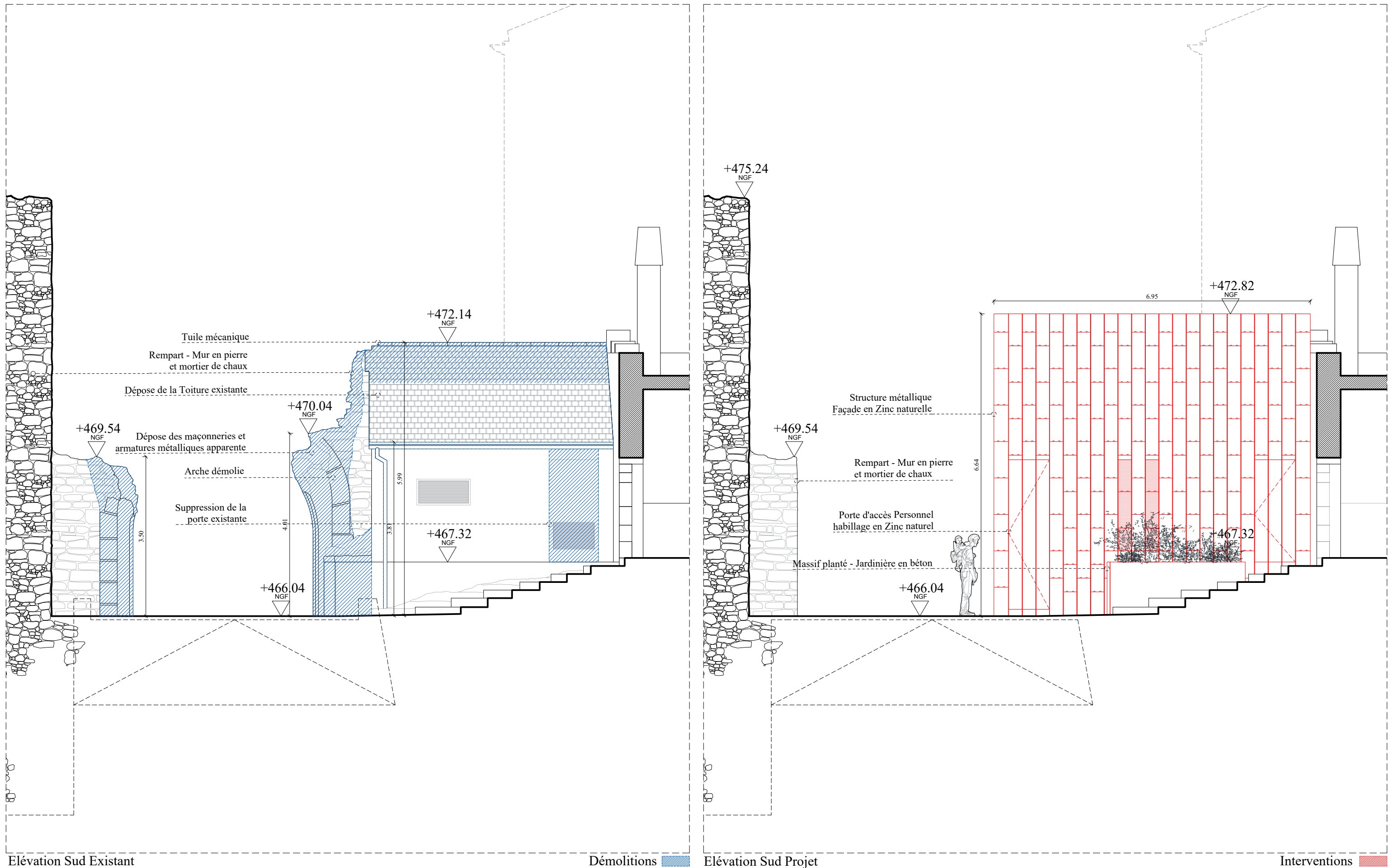
Démolitions



Elévation Nord Projet

Interventions

Affaire	Maître d'ouvrage	Architecte - Architecte du patrimoine	Co-traitants	Phase	Emetteur	Type	Lot	Indice	Echelle	N° de Plan			
21012 Marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux du programme de valorisation de la Citadelle de Corte (volet 1) : Citadella XXI 20250 Corte	CULLETTIVITÀ DI CORSICA / COLLECTIVITÀ DE CORSE Capimissioni Citadella di Corti / Mission Citadelle de Corte - Citadella XXI Direzione di u Patrimoniu / Direction du Patrimoine La Citadelle - 20250 Corte	Orma Architettura Lieu dit Bagna, 20250 Corte contact@orma-architettura.com 04 95 56 10 52	Paysagiste et Urbaniste TERRITOIRES Besançon 25000, 22 rue Mégevand Lyon 69009, 22 avenue Barthelemy Buyer info@territoirespaysagistes.com Tel : 03 81 82 06 66 Siret: 488 864 802 0019	Scénographie SCENONIMES 48 rue de la Figarasse 34071 MONTPELLIER cedex 3 Tel : 06 77 56 45 30 @: serge@scenonimes.fr	BET VRD ARTELIA Antenne d'Ajaccio : Pont du Ricanto Lot 3 E 20090 Ajaccio Cedex Tel : 06 07 60 43 09 frederic.siaud@arteliagroup.com	Concepteur-Lumière ON 79 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris Tél: 01 83 81 31 41 v.thiesson@agence-on.com Siret : 507 425 379 000 33	PRO	OR	-	-	-	1/75	0005
02_B_02 - Accueil / Brèche Elevation Nord										Format : A3			
Date Octobre 2025													

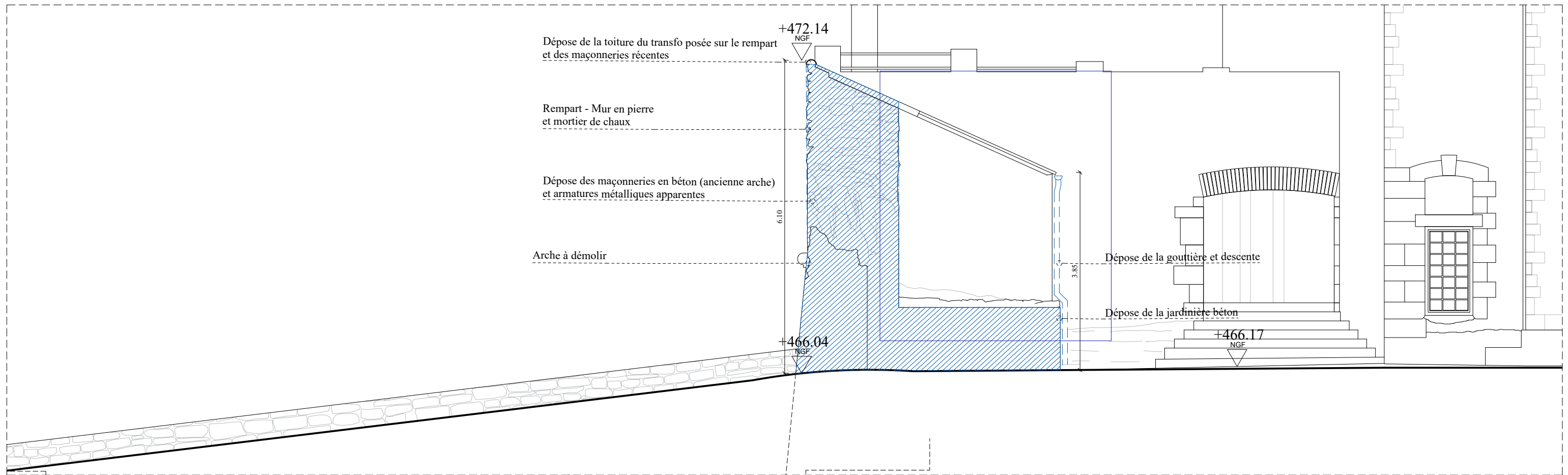


Elévation Sud Existant

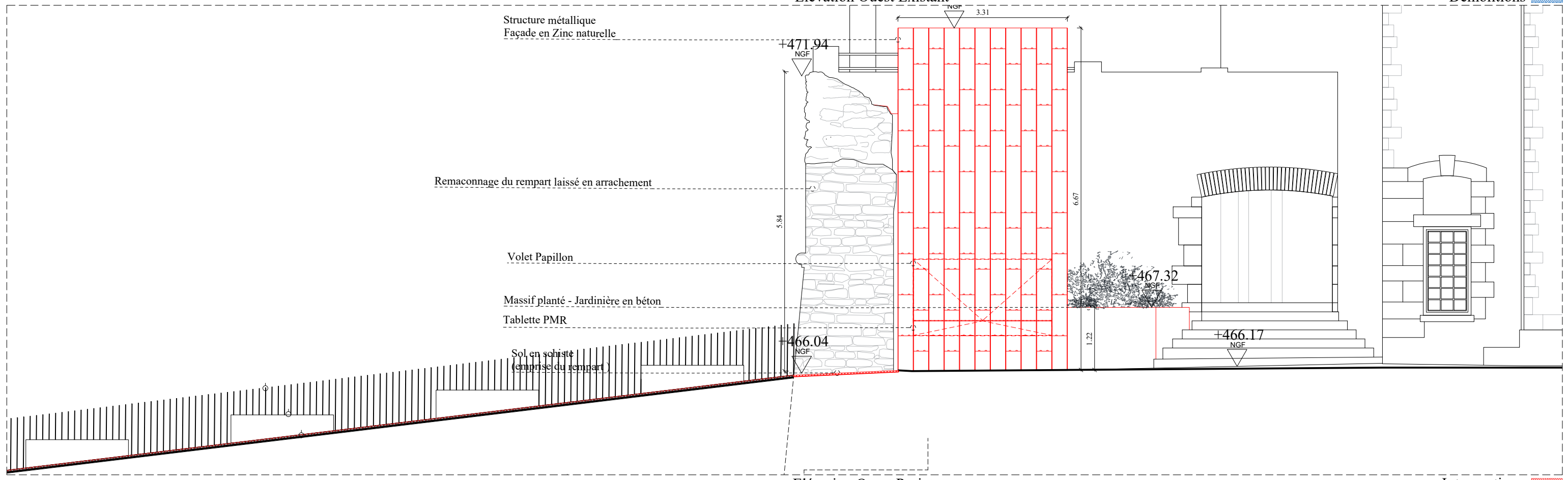
Elévation Sud Projet

Interventions

Affaire	Maître d'ouvrage	Architecte - Architecte du patrimoine	Co-traitants	Scénographie	BET VRD	Concepteur-Lumière	Phase	Emetteur	Type	Lot	Indice	Echelle	N° de Plan
21012 Marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux du programme de valorisation de la Citadelle de Corte (volet 1) : Citadella XXI 20250 Corte	CULLETTIVITÀ DI CORSICA / COLLECTIVITÀ DE CORSE Capimissioni Citadella di Corti / Mission Citadelle de Corte - Citadella XXI Direzione di u Patrimoniu / Direction du Patrimoine La Citadelle - 20250 Corte	Orma Architettura Lieu dit Bagna, 20250 Corte contact@orma-architettura.com 04 95 56 10 52	Paysagiste et Urbaniste TERRITOIRES Besançon 25000, 22 rue Mégevand Lyon 69009, 22 avenue Barthelemy Buyer info@territoirespaysagistes.com Tel: 03 81 82 06 66 Siret: 488 864 802 0019	Scénographie SCENONIMES 48 rue de la Figairasse 34071 MONTPELLIER cedex 3 Tel: 06 77 56 45 30 @: serge@scenonimes.fr	BET VRD ARTELIA Antenne d'Ajaccio : Pont du Ricanto Lot 3 E 20090 Ajaccio Cedex Tel: 06 07 60 43 09 frederic.siaud@arteliagroup.com	Concepteur-Lumière ON 79 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris Tél: 01 83 81 31 41 v.thiesson@agence-on.com Siret : 507 425 379 000 33	PRO	OR	-	-	-	1/75	0006
02_B_02 - Accueil / Brèche Elevation Sud												Format : A3	
Date Octobre 2025													



Elevation Ouest Existant

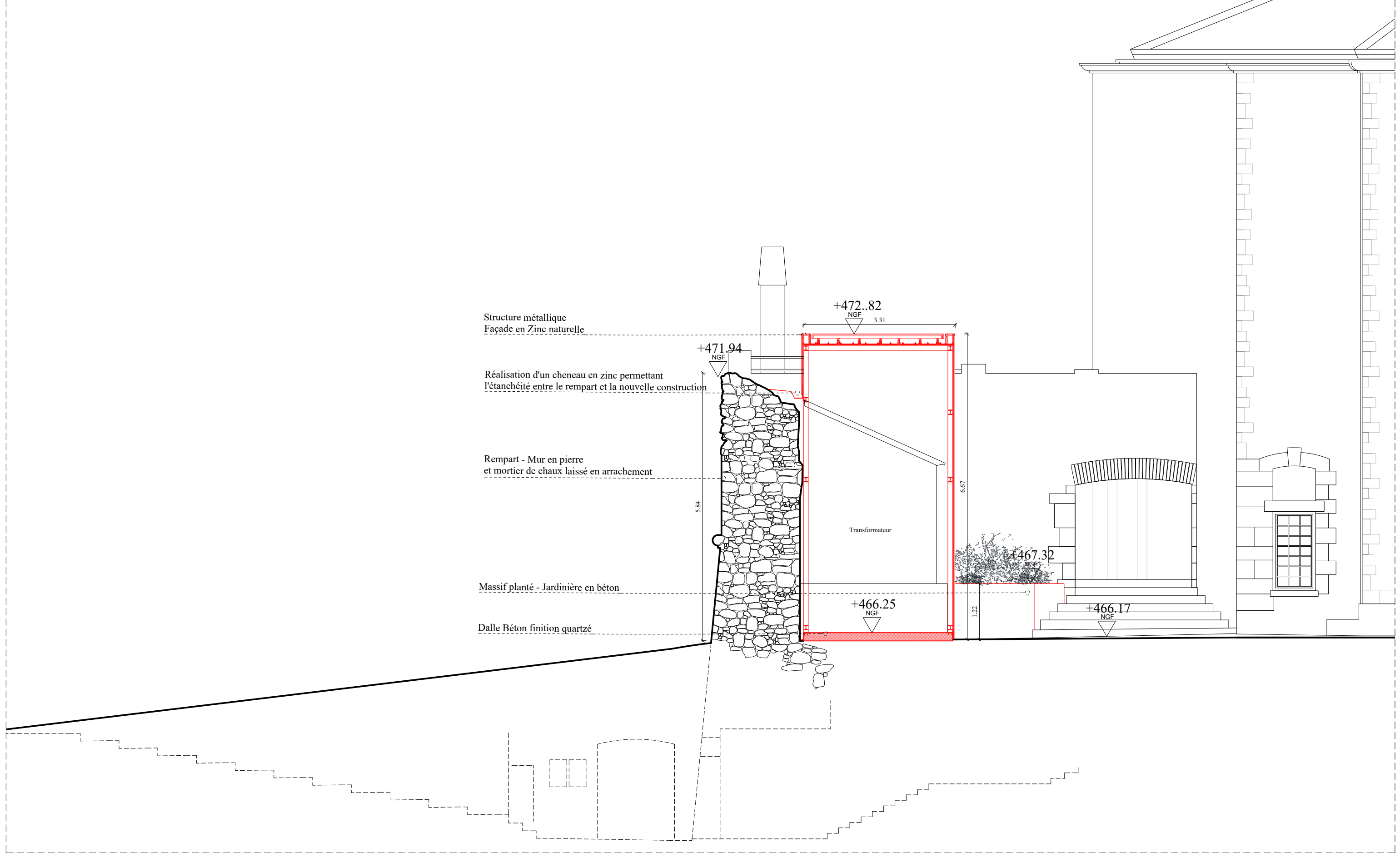


Elevation Ouest Projet

Démolitions

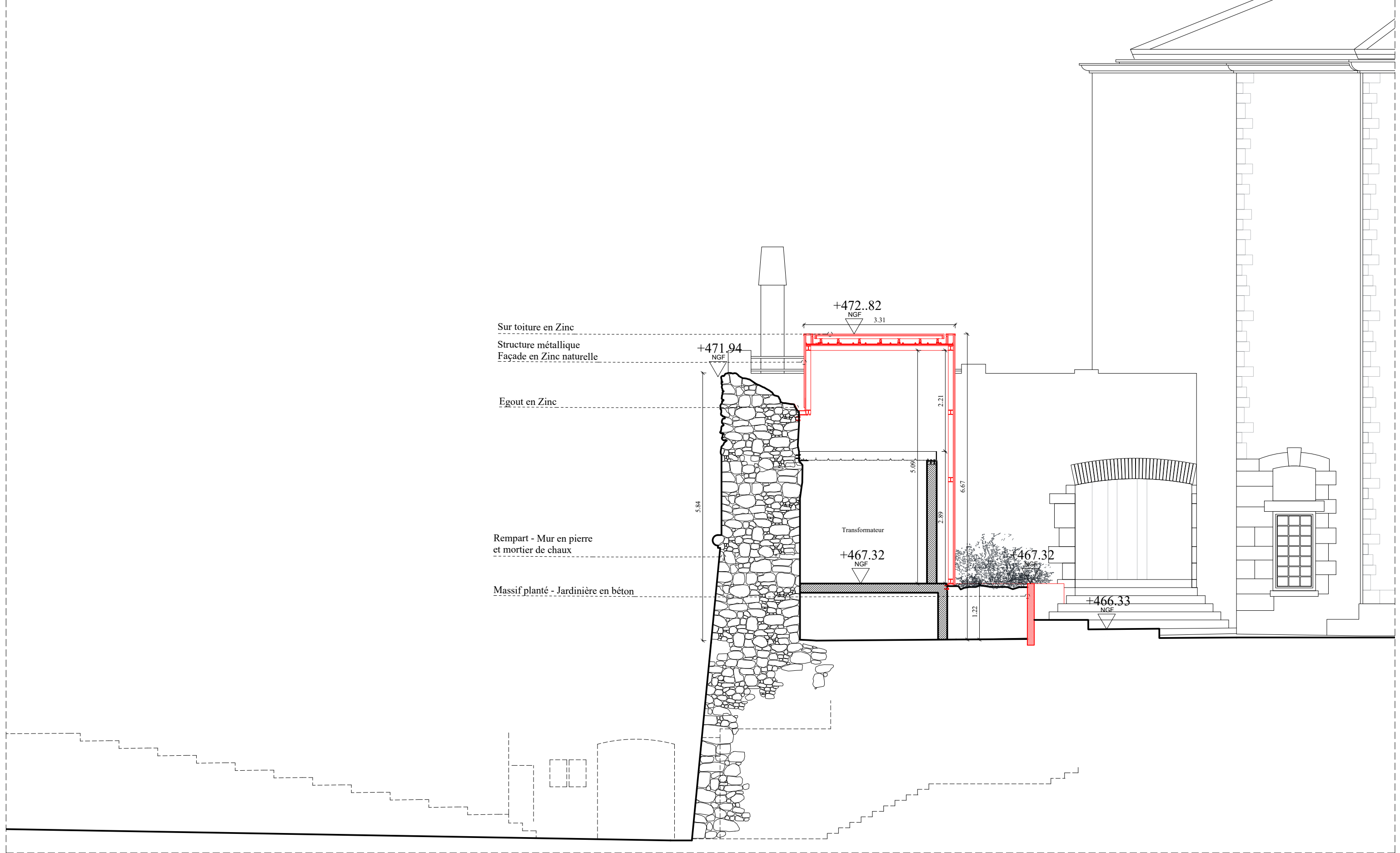
Interventions

Affaire	Maître d'ouvrage	Architecte - Architecte du patrimoine	Co-traitants	Phase	Emetteur	Type	Lot	Indice	Echelle	N° de Plan
21012 Marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux du programme de valorisation de la Citadelle de Corte (volet 1) : Citadella XXI 20250 Corte	CULLETTIVITÀ DI CORSICA / COLLECTIVITÀ DE CORSE Capimissioni Citadella di Corti / Mission Citadelle de Corte - Citadella XXI Direzione di u Patrimoniu / Direction du Patrimoine La Citadelle - 20250 Corte	Orma Architettura Lieu dit Bagna, 20250 Corte contact@orma-architettura.com 04 95 56 10 52	Paysagiste et Urbaniste TERRITOIRES Besançon 25000, 22 rue Mégevand Lyon 69009, 22 avenue Barthelemy Buyer info@territoirespaysagistes.com Tel: 03 81 82 06 66 Siret: 488 864 802 00019	Scénographie SCENONIMES 48 rue de la Figairasse 34071 MONTPELLIER cedex 3 Tel. : 06 77 56 45 30 @: serge@scenonimes.fr	BET VRD ARTELIA Antenne d'Ajaccio : Pont du Ricanto Lot 3 E 20090 Ajaccio Cedex Tel. : 06 07 60 43 09 frederic.siaud@arteliagroup.com	Concepteur-Lumière ON 79 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris Tél: 01 83 81 31 41 v.thiesson@agence-on.com Siret : 507 425 379 000 33			1/75	0007
02_B_02 - Accueil / Brèche Elevation Ouest										Format : A3
Date Octobre 2025										



Démolitions Interventions

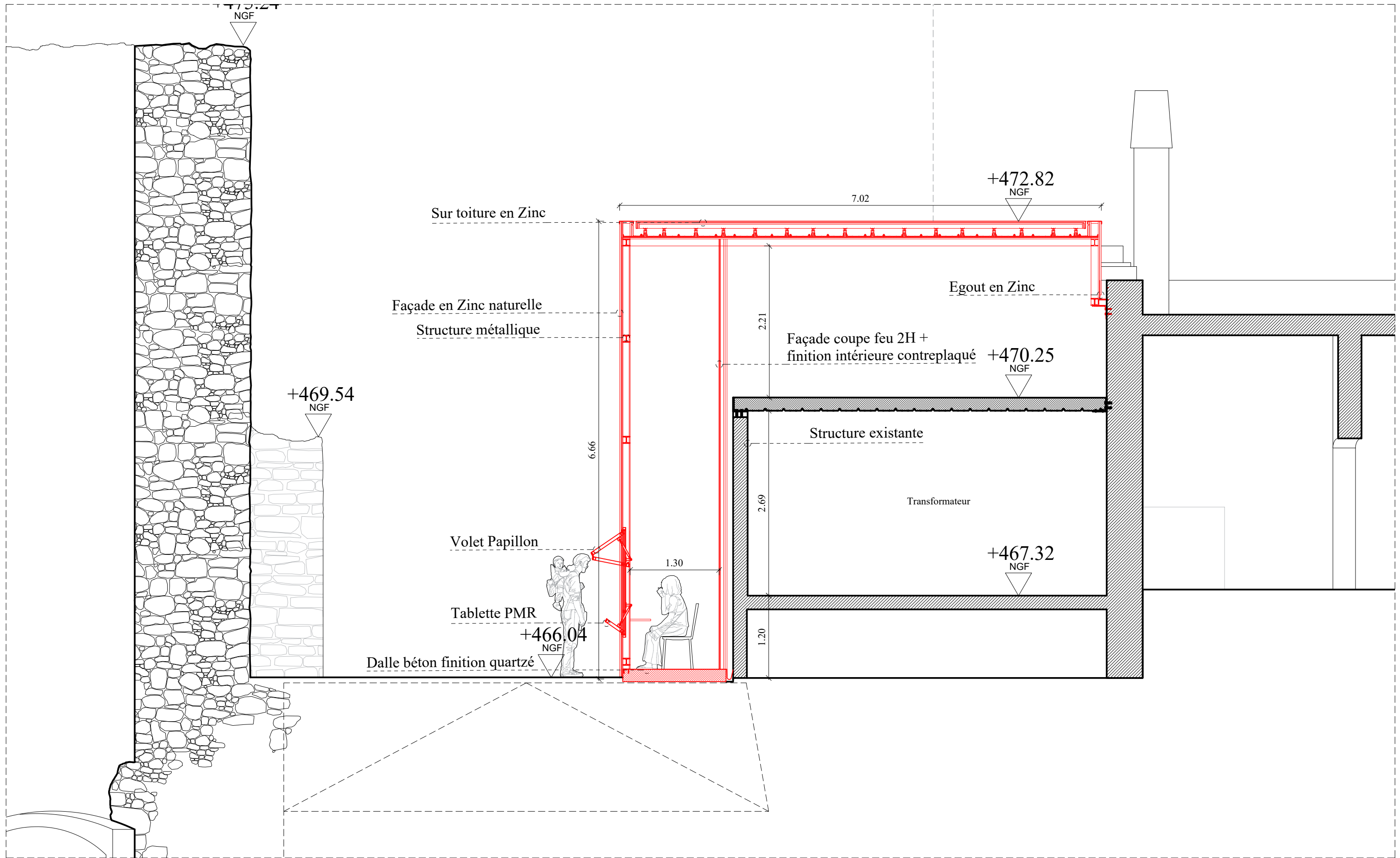
Affaire	Maître d'ouvrage	Architecte - Architecte du patrimoine	Co-traitants	Phase	Emetteur	Type	Lot	Indice	Echelle	N° de Plan			
21012 Marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux du programme de valorisation de la Citadelle de Corte (volet 1) : Citadella XXI 20250 Corte	CULLETTIVITÀ DI CORSICA / COLLECTIVITÀ DE CORSE Capimissioni Citadella di Corti / Mission Citadelle de Corte - Citadella XXI Direzione di u Patrimoniu / Direction du Patrimoine La Citadelle - 20250 Corte	Orma Architettura Lieu dit Bagna, 20250 Corte contact@orma-architettura.com 04 95 56 10 52	Paysagiste et Urbaniste TERRITOIRES Besançon 25000, 22 rue Mégevand Lyon 69009, 22 avenue Barthelemy Buyer info@territoirespaysagistes.com Tel: 03 81 82 06 66 Siret: 488 864 802 00019	Scénographie SCENONIMES 48 rue de la Figairasse 34071 MONTPELLIER cedex 3 Tel. : 06 77 56 45 30 @: serge@scenonimes.fr	BET VRD ARTELIA Antenne d'Ajaccio : Pont du Ricanto Lot 3 E 20090 Ajaccio Cedex Tel. : 06 07 60 43 09 frederic.siaud@arteliagroup.com	Concepteur-Lumière ON 79 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris Tél: 01 83 81 31 41 v.thiesson@agence-on.com Siret : 507 425 379 000 33	PRO	OR	-	-	-	1/75	0008
02_B_02 - Accueil / Brèche Coupe AA - Projet										Format : A3			
Date Octobre 2025													



Sur toiture en Zinc
 Structure métallique
 Façade en Zinc naturelle
 Egout en Zinc
 Rempart - Mur en pierre
 et mortier de chaux
 Massif planté - Jardinière en béton

Démolitions ■ Interventions ■

Affaire	Maître d'ouvrage	Architecte - Architecte du patrimoine	Co-traitants	Phase	Emetteur	Type	Lot	Indice	Echelle	N° de Plan			
21012 Marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux du programme de valorisation de la Citadelle de Corte (volet 1) : Citadella XXI 20250 Corte	CULLETTIVITÀ DI CORSICA / COLLECTIVITÀ DE CORSE Capimissioni Citadella di Corti / Mission Citadelle de Corte - Citadella XXI Direzione di u Patrimoniu / Direction du Patrimoine La Citadelle - 20250 Corte	Orma Architettura Lieu dit Bagna, 20250 Corte contact@orma-architettura.com 04 95 56 10 52	Paysagiste et Urbaniste TERRITOIRES Besançon 25000, 22 rue Mégevand Lyon 69009, 22 avenue Barthelemy Buyer info@territoirespaysagistes.com Tel: 03 81 82 06 66 Siret: 488 864 802 00019	Scénographie SCENONIMES 48 rue de la Figairasse 34071 MONTPELLIER cedex 3 Tel. : 06 77 56 45 30 @: serge@scenonimes.fr	BET VRD ARTELIA Antenne d'Ajaccio : Pont du Ricanto Lot 3 E 20090 Ajaccio Cedex Tel. : 06 07 60 43 09 frederic.siaud@arteliagroup.com	Concepteur-Lumière ON 79 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris Tél: 01 83 81 31 41 v.thiesson@agence-on.com Siret : 507 425 379 000 33	PRO	OR	-	-	-	1/75	0009
02_B_02 - Accueil / Brèche Coupe BB - Projet										Format : A3			
Date Octobre 2025													



Démolitions ■ Interventions ■

Affaire	Maître d'ouvrage	Architecte - Architecte du patrimoine	Co-traitants	Phase	Emetteur	Type	Lot	Indice	Echelle	N° de Plan
21012 Marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de valorisation de la Citadelle de Corte (volet 1) : Citadella XXI 20250 Corte	CULLETTIVITÀ DI CORSICA / COLLECTIVITÀ DE CORSE Capimissioni Citadella di Corti / Mission Citadelle de Corte - Citadella XXI Direzione di u Patrimoniu / Direction du Patrimoine La Citadelle - 20250 Corte	Orma Architettura Lieu dit Bagna, 20250 Corte contact@orma-architettura.com 04 95 56 10 52	Paysagiste et Urbaniste TERRITOIRES Besançon 25000, 22 rue Mégevand Lyon 69009, 22 avenue Barthélemy Buyer info@territoirespaysagistes.com Tel: 03 81 82 06 66 Siret: 488 864 802 0019	Scénographie SCENONIMES 48 rue de la Figairasse 34071 MONTPELLIER cedex 3 Tel: 06 77 56 45 30 @: serge@scenonimes.fr	BET VRD ARTELIA Antenne d'Ajaccio : Pont du Ricanto Lot 3 E 20090 Ajaccio Cedex Tel: 06 07 60 43 09 frederic.siaud@arteliagroup.com	Concepteur-Lumière ON 79 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris Tél: 01 83 81 31 41 v.thiesson@agence-on.com Siret : 507 425 379 000 33			1/50	0010
						02_B_02 - Accueil / Brèche				
						Coupe CC - Projet				
						Date Octobre 2025			Format : A3	



Photographie d'Etat des lieux

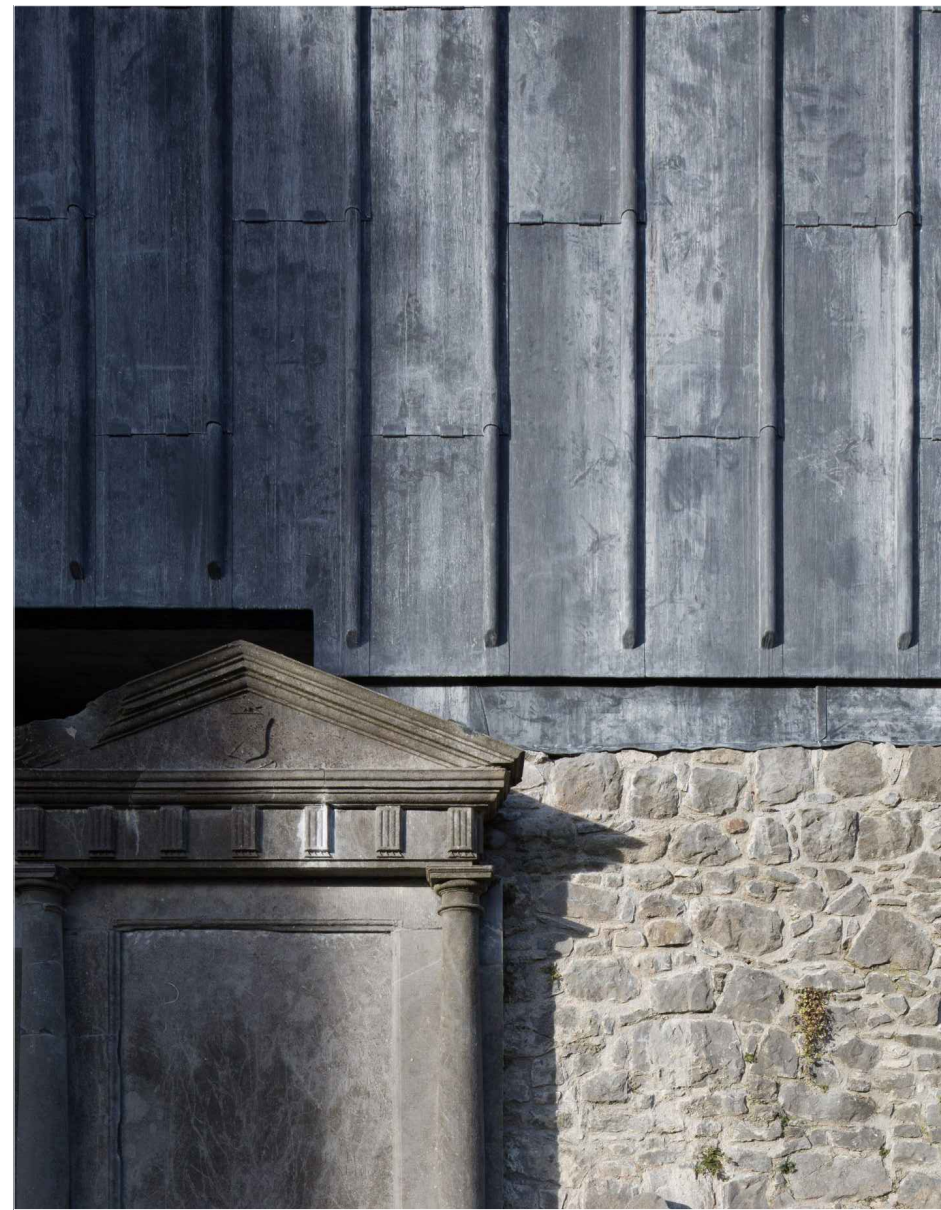


Insertion du projet

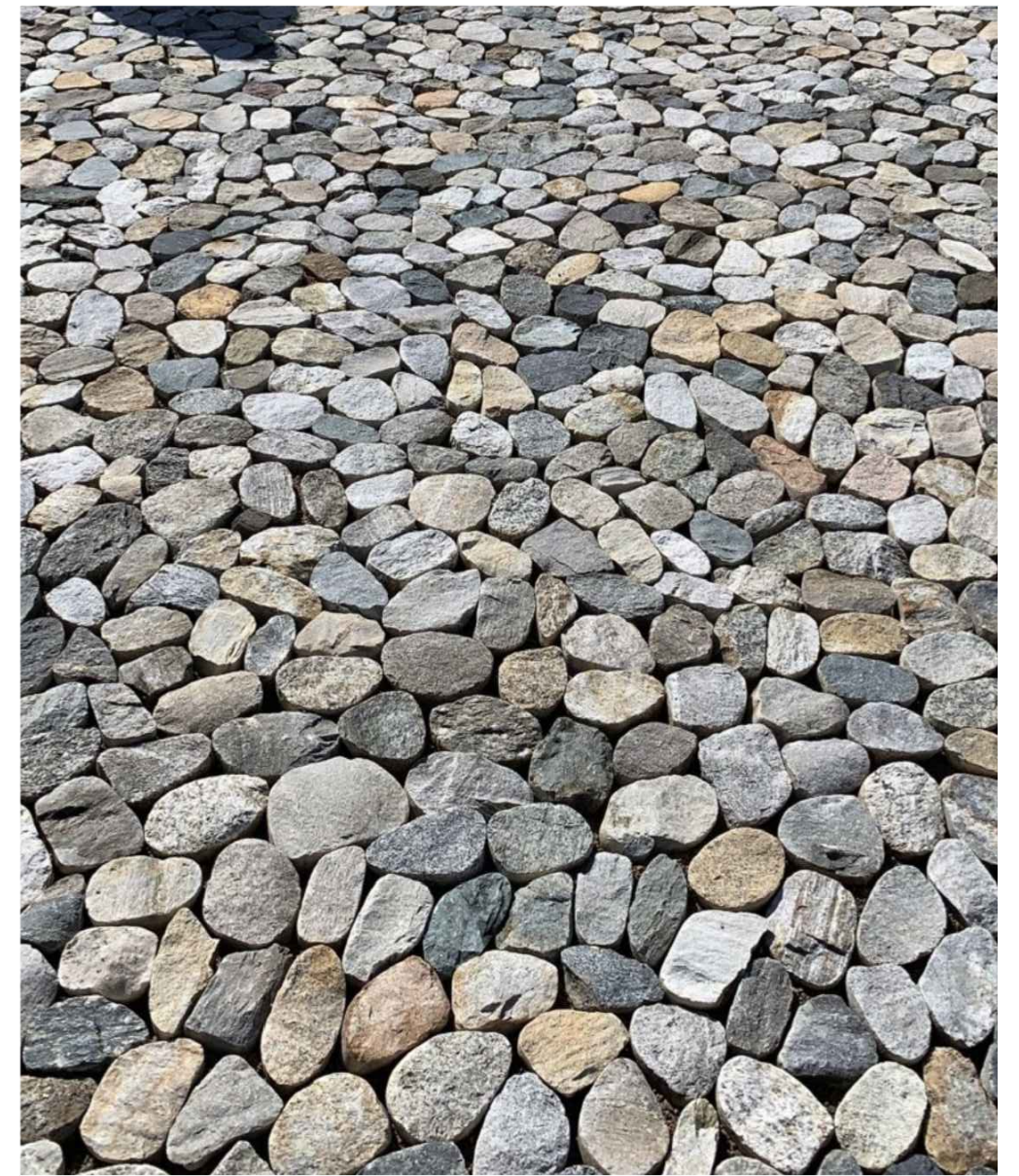
Affaire	Maître d'ouvrage	Architecte - Architecte du patrimoine	Co-traitants	Phase	Emetteur	Type	Lot	Indice	Echelle	N° de Plan		
<p>21012 Marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux du programme de valorisation de la Citadelle de Corte (volet 1) : Citadella XXI 20250 Corte</p>	<p>CULLETTIVITÀ DI CORSICA / COLLECTIVITÀ DE CORSE Capimissioni Citadella di Corti / Mission Citadelle de Corte - Citadella XXI Direzione di u Patrimoniu / Direction du Patrimoine La Citadelle - 20250 Corte</p>	<p>Orma Architettura Lieu dit Bagna, 20250 Corte contact@orma-architettura.com 04 95 56 10 52</p>	<p>Paysagiste et Urbaniste TERRITOIRES Besançon 25000, 22 rue Mégevand Lyon 69009, 22 avenue Barthelemy Buyer info@territoirespaysagistes.com Tel: 03 81 82 06 66 Siret: 488 864 802 0019</p> <p>Scénographie SCENONIMES 48 rue de la Figairasse 34071 MONTPELLIER cedex 3 Tel. : 06 77 56 45 30 @: serge@scenonimes.fr</p>	<p>BET VRD ARTELIA Antenne d'Ajaccio : Pont du Ricanto Lot 3 E 20090 Ajaccio Cedex Tel. : 06 07 60 43 09 frederic.siaud@arteliagroup.com</p>	<p>Concepteur-Lumière ON 79 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris Tél: 01 83 81 31 41 v.thiesson@agence-on.com Siret : 507 425 379 000 33</p>	<p>PRO</p>	<p>OR</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>1/50</p>	<p>0011</p>
<p>02_B_02 - Accueil / Brèche Avant - Après</p>										<p>Date Octobre 2025</p>	<p>Format : A3</p>	



Insertion du projet



Référence de rendu des éléments en Zinc



Galets sciés



Photographie ancienne - les rues en galets de Corte



Référence de rendu des éléments en Zinc



Galets sciés

Affaire	Maître d'ouvrage	Architecte - Architecte du patrimoine	Co-traitants	Phase	Emetteur	Type	Lot	Indice	Echelle	N° de Plan
<p>21012 Marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux du programme de valorisation de la Citadelle de Corte (volet 1) : Citadella XXI 20250 Corte</p>	<p>CULLETTIVITÀ DI CORSICA / COLLECTIVITÀ DE CORSE Capimissioni Citadella di Corti / Mission Citadelle de Corte - Citadella XXI Direzione di u Patrimoniu / Direction du Patrimoine La Citadelle - 20250 Corte</p>	<p>Orma Architettura Lieu dit Bagna, 20250 Corte contact@orma-architettura.com 04 95 56 10 52</p>	<p>Paysagiste et Urbaniste TERRITOIRES Besançon 25000, 22 rue Mégevand Lyon 69009, 22 avenue Barthelemy Buyer info@territoirespaysagistes.com Tel : 03 81 82 06 66 Siret: 488 864 802 00019</p> <p>Scénographie SCENONIMES 48 rue de la Figairasse 34071 MONTPELLIER cedex 3 Tel. : 06 77 56 45 30 @: serge@scenonimes.fr</p> <p>BET VRD ARTELIA Antenne d'Ajaccio : Pont du Ricanto Lot 3 E 20090 Ajaccio Cedex Tel. : 06 07 60 43 09 frederic.siaud@arteliagroup.com</p> <p>Concepteur-Lumière ON 79 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris Tél: 01 83 81 31 41 v.thiesson@agence-on.com Siret : 507 425 379 000 33</p>	PRO	OR	-	-	-	1/50	0012
02_B_02 - Accueil / Brèche Références matériaux										Format : A3
Date Octobre 2025										

COMMUNE DE CORTEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPALSEANCE DU 28 Octobre 2025**DATE DE CONVOCATION** : 20 Octobre 2025**PRÉSENTS** : 20**ABSENTS** : 07**PROCURATIONS** : 02

L'An Deux-Mil-Vingt-Cinq, le Vingt-huit du mois d'Octobre à 17 heures, le Conseil, légalement convoqué par son Maire, s'est réuni dans la salle de la Maison du Temps Libre, sous la présidence du Docteur Xavier POLI, Maire.

PRÉSENTS : Xavier POLI, Marie ALBERTINI, Martine BARRIELE, Vanina BORROMEÏ, Jeannine CAMPANA, Marie-Luce CASTELLI, Valérie CERUTTI, Frédéric DEMUYNCK, Christiane FRANCESCHINI, Philippe GHIONGA, Angèle GRIMALDI-OSTIENSI, Marc-Marie GUGLIELMI, Michelle LUCIANI, Marie-Josée MALLERONI, Philippe MAROSELLI, Jean-François ORSATELLI, Joseph ORSATELLI, Nathalie PULICANI, Paula RINIERI, Philippe SINDALI.

PROCURATIONS : Ange-Julien NICOLINI à Monsieur Marc-Marie GUGLIELMI
Marie-Cécile RUIZ à Madame Jeannine CAMPANA

ABSENTS : Jean-Toussaint ALBERTINI, Elodie BAGHIONI, Fabien LUCIANI, Joseph SABIANI, Antoine ORSINI, Blandine-Françoise RUGGERI, Marcel SIMEONI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Marc-Marie GUGLIELMI

OBJET : **Finances Communales : Autorisation à donner au Maire de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse dans le cadre du Projet Citadella XXI**

LE MAIRE,

Propose au Conseil de l'autoriser à signer la convention telle que proposée en pièce jointe et ayant pour objet de définir les modalités de la délégation de maîtrise d'ouvrage consentie par la Commune de Corte à la Collectivité de Corse pour la réalisation des travaux de remplacement des matériaux constituant le sol et aménagement des réseaux sur la parcelle communale cadastrée AH 247 ainsi que les responsabilités respectives des Parties.

Il rappelle que le programme CITADELLA XXI vise la création un lieu de partage et de vie au sein de la Citadelle de Corte, en le rendant encore plus attractif et en lui apportant un développement économique, urbanistique et touristique.

En avril 2020, un schéma directeur qui propose une stratégie globale pour cette requalification en 5 interventions a été validé par un comité de pilotage réunissant la Collectivité de Corse en tant que maître d'ouvrage, la ville de Corte et les services de la Direction régionale des affaires culturelles de Corse. Sur ce schéma, une dizaine de chantiers ont été ciblés pour concrétiser l'aménagement et la mise en valeur de la citadelle.

Reception par le préfet : 30/10/2025
Publication : 30/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

L'opération 2 de ce programme concerne l'aménagement et la valorisation des parcours extérieurs. La Commune de Corte est propriétaire d'une parcelle cadastrale AH 247, constituée par une route communale traversant un site patrimonial de la Citadelle de Corti géré par la Collectivité de Corse.

Dans le cadre de ce programme de valorisation et d'aménagement de ce site, sous l'appellation Citadella XXI, la Collectivité de Corse prévoit de réaliser des travaux sur ce terrain et sur les parcelles adjacentes, notamment pour la reprise du sol de la place d'armes ou parvis et la réhabilitation de l'entrée nord de la Citadelle ou brèche.

Afin d'assurer une cohérence d'intervention et de sécuriser juridiquement l'opération, la Commune délègue à la Collectivité de Corse la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser sur sa parcelle.

Le Maire invite le Conseil à délibérer.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la proposition du Maire,
- **AUTORISE** son Maire à signer la convention entre la Commune de Corte et la Collectivité de Corse, telle qu'annexée à la présente.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

LE MAIRE

Xavier POLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000962-20251030-DEL-25-10-088-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2025
Publication : 30/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation